

ÉCONOMIE

Tassé
9,30%
* sujet à changement514 879-2100
1-800-55 Tassé
Intérêt annuel composé
10 ans, garanti P.Q.
Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilièresLE DEVOIR, LES SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 AVRIL 1995

La croissance a ralenti en janvier

Le frein: construction résidentielle; les moteurs: secteur manufacturier et exportations

Ottawa (PC) — La croissance de l'économie s'est ralentie, en janvier, mais s'est quand même établie à 0,2 %, après des gains beaucoup plus sensibles de 0,5 % en novembre ainsi qu'en décembre.

Statistique Canada a souligné hier «que l'économie a poursuivi sa montée au début de 1995 grâce surtout à de forts gains dans le secteur manufacturier».

La production des fabricants d'automobile et autres manufacturiers a grimpé de 1 % en janvier, enregistrant ainsi une augmentation pour un sixième mois consécutif. La hausse dans le secteur manufacturier pour les derniers six mois se terminant fin janvier, est de plus de 1 %. Ce sont les exportations aux États-Unis et sur les autres marchés mondiaux qui ont permis de tels gains dans ce secteur. Les mines, les transports, le commerce de détail et les services d'entreposage ont aussi signalé des gains, selon l'agence fédérale qui a précisé que janvier fut un bon mois pour le commerce de détail, qui a enregistré une hausse de 0,5 % de ses ventes.

Ces données, qui seront ultérieurement révisées, permettent de croire que l'économie connaît un ralentissement qui lui permettrait de croître à un rythme plus stable après une performance exceptionnellement forte durant la seconde moitié de 1994. La croissance économique canadienne est mesurée par les échanges en valeurs de biens et services, soit le produit intérieur brut (PIB). Statistique Canada estime que la valeur, en taux annualisé, de ces biens et services atteignait 546,4 milliards \$, en janvier, contre 545,1 milliards en décembre. Ces données sont établies en dollars de 1986, afin de faire abstraction de l'inflation.

La construction résidentielle est demeurée un des secteurs les plus faibles de l'économie, en janvier, le nombre des mises en chantier fléchissant de 1,3 %. «Une nouvelle montée des taux d'intérêt, à la fin de la dernière année et une chute du nombre des permis pour la construction résidentielle, en janvier, permettent de prévoir une nouvelle baisse dans la construction résidentielle au cours des prochains mois», analyse l'agence fédérale.

Aux États-Unis

Par ailleurs, l'économie américaine a connu au quatrième trimestre 1994 une croissance encore plus forte que ce qui avait été initialement estimé, a fait savoir hier le département du Commerce, à Washington.

Le département a annoncé avoir révisé la hausse du produit intérieur brut à 5,1 % en taux annuel au quatrième trimestre, au lieu de 4,6 % annoncé lors d'une première révision il y a un mois. La plupart des économistes s'attendaient à une révision beaucoup plus modeste, à 4,7 %. Les États-Unis n'avaient pas connu de croissance aussi forte depuis les 6,3 % du quatrième trimestre 1993. Au troisième trimestre 1994, le taux de croissance avait été de 4 %.

Le département du Commerce a au même moment annoncé des bénéfices record pour les entreprises américaines en 1994. Les bénéfices nets ont progressé à 322 milliards \$ US — chiffre sans précédent — contre 289,2 milliards en 1993.

Assises du Mouvement Desjardins

Le monde des caisses pop veut s'attaquer au sous-développement des régions

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

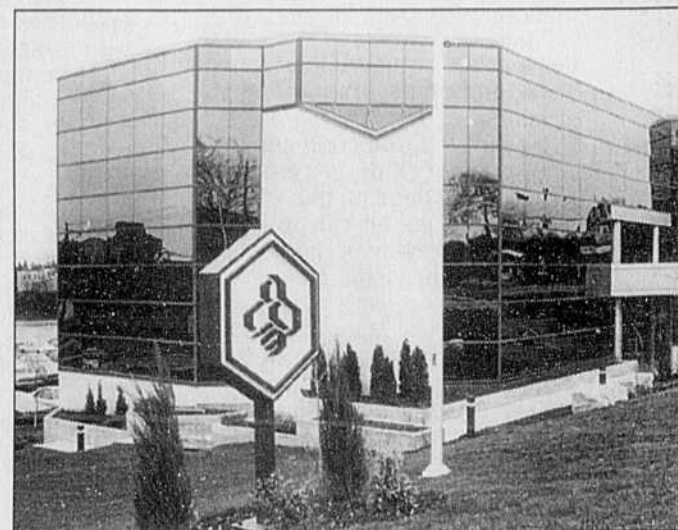
Le Mouvement Desjardins, qui tient cette fin de semaine à Montréal les assemblées générales annuelles de ses institutions, a choisi un thème général qui permet de tout dire sans ne rien dire dans le contexte d'un référendum sur l'avenir du Québec: «Solidaire du milieu». En somme, le monde des caisses pop réaffirme sa neutralité politique, tout en proclamant son enracinement profond dans toutes les régions du Québec.

Cela est tout à fait conforme à son rôle traditionnel au sein de la collectivité québécoise. La période de l'engagement en faveur de la souveraineté pris au moment de la Commission Bélanger-Campeau est donc définitivement terminée, comme l'a d'ailleurs confirmé le président du Mouvement, Claude Béland, au cours des derniers mois. M. Béland, qui est personnellement favorable à l'option souverainiste, avait provoqué de vives réactions au sein du Mouvement en novembre, alors qu'il s'était laissé entraîner sur ce terrain par des journalistes.

Dans la dernière livraison de la revue *Ma Caisse* qui est distribuée dans toutes les caisses populaires, le président concentre son attention sur les question socioéconomiques.

«Avec un taux de chômage réel de plus de 28 % et qui progresse d'une récession à l'autre, avec un pouvoir d'achat des consommateurs et une rémunération hebdomadaire des salariés qui diminuent depuis 12 ans, avec un taux de pauvreté de 20 % et un taux de décrochage scolaire de 40 %, le Québec fait face à un sérieux problème de sous-développement.

«Et comme c'est en région périphérique que le bât blesse, les caisses sont interpellées au premier chef», ajoute le président, en soulignant que Desjardins a fait sa part en 1994 avec 15 millions \$ en dons



PHOTOS ARCHIVES

«Comme c'est en région périphérique que le bât blesse, les caisses sont interpellées au premier chef», a souligné le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland.

et commandites de toutes sortes. En dépit des malaises constatés dans certains secteurs de la société, Desjardins réussit toujours bon an, mal an à dégager des bénéfices, ce qui est sans doute encore le cas dans les résultats communiqués ce matin par le président dans son allocution devant les 4000 délégués réunis au Palais des congrès à l'ouverture de ces assemblées générales.

Le discours de M. Béland est d'ailleurs diffusé sur tout le réseau de Radio-Québec (à compter de 8h 30) pour le bénéfice des 48 000 employés et la plupart des 19 000 dirigeants bénévoles qui ne seront pas présents à cette réunion. Comme il le dit déjà dans son petit message paru dans *Ma Caisse*, le président va sans doute réaffirmer aujourd'hui la confiance qu'il manifeste en l'avenir et aux défis du XXI^e siècle.

«Mais pour y parvenir pleinement, soulignons, nous devons nous concentrer sur l'essentiel et regrouper nos forces,

nos idées et nos idéaux. En un mot, il nous faut partager une même vision de l'avenir, une vision qui fait de la caisse un lieu d'authenticité et de réelle efficacité».

Toutefois, au cours des assemblées générales des dernières années ce sont surtout les délégués représentant les caisses locales qui ont critiqué les dirigeants du Mouvement à la suite de pertes relativement importantes enregistrées par des filiales, notamment Fiducie Desjardins. Plusieurs ont aussi reproché aux dirigeants de ne pas les avoir consultés avant de prendre une participation importante dans le Groupe La Laurentienne.

Il sera intéressant de voir maintenant si l'intégration des actifs de La Laurentienne suscite encore certaines réactions dans le monde des caisses locales. Le fait que Assurance-vie Desjardins-Laurentienne ait déclaré un bénéfice net de 51,4 millions \$ en 1994 devrait néanmoins faire taire les critiques.

On verra en fin de semaine si l'intégration des actifs de La Laurentienne suscite encore certaines réactions

Le répit n'aura duré qu'un jour

Le dollar US reprend sa chute spectaculaire

VINCENT BABY
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington (AFP) — Le dollar a repris sa chute spectaculaire hier, tombant à son plus bas niveau depuis la Seconde guerre mondiale face au yen, alors que se dissipaient les espoirs de retour au calme sur les monnaies provoqués la veille par la baisse des taux d'intérêt en Allemagne. La devise américaine a perdu plus de 3 % face au yen, atteignant au plus bas 86,35 yen, et a cédé tous ses gains de la veille face aux principales autres monnaies.

Sa chute a repris sur les marchés asiatiques lorsque la Banque du Japon (BoJ) a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. Les marchés espéraient au contraire un geste semblable à la baisse d'un demi-point du taux d'escompte allemand jeudi. La BoJ a certes réduit de 0,5 point son taux au jour le jour mais les opérateurs considèrent ce geste comme insuffisant.

Le deutschemark et le yen sont les deux devises fortes du moment et les milieux financiers espéraient que la baisse du coût de l'argent en Allemagne, qui rend les placements en dollars comparativement plus intéressants, serait suivie au Japon et permettrait d'arrêter la chute du billet vert.

En réalité, les ventes de dollars ont redoublé hier. Le dollar n'a même pas bénéficié de la confirmation que l'économie américaine restait florissante, avec une croissance qui a atteint 5,1 % en rythme annuel au dernier trimestre de 1994. Avec une forte croissance, le déficit commercial a en effet tendance à se creuser (+ 68 % en janvier) et à déprimer le dollar.

De son côté, la Réserve fédérale, qui pourrait ai-

der le dollar en relevant ses taux d'intérêt, est convaincue que l'activité s'est ralentie depuis le début de l'année et elle a décidé cette semaine de laisser ses taux inchangés. «La révision en hausse (des chiffres de la croissance) est importante, mais je ne pense pas que la Fed va changer de politique», commente Robert Barr, économiste à la Chambre de commerce américaine.

L'attentisme de la Fed est soutenu par l'administration Clinton, qui, tout en souhaitant publiquement un «dollar fort», estime que le problème actuel est la surévaluation des devises allemande et japonaise et non la faiblesse du billet vert. «Le fait est qu'en dehors du deutschemark et du yen, le dollar est plutôt stable et se tient plutôt bien», a déclaré cette semaine le représentant pour le Commerce Mickey Kantor.

Le dollar est fort face aux monnaies du Canada et du Mexique, deux des principaux partenaires commerciaux des États-Unis, ce qui limite les effets négatifs d'une devise faible pour Washington.

Les marchés soupçonnent également le gouvernement américain de se servir de la faiblesse du dollar dans ses négociations difficiles sur le commerce automobile avec le Japon, dans lesquelles Washington vient de hausser le ton cette semaine en réclamant un accord rapide. Les économistes restent convaincus que le dollar ne se redressera pas sans un relèvement des taux d'intérêt américains. Hier matin, sur un marché new-yorkais très nerveux, des rumeurs ont couru sur une réunion d'urgence de la Fed, mais elles ont été rapidement démenties.

En principe, la Fed ne tiendra pas de réunion de son comité monétaire avant le mois de mai, ce qui

laisse le dollar vulnérable jusque-là. Paradoxalement, la baisse des taux allemands, qui avait enchanté les marchés la veille, jouait déjà hier contre le billet vert car, ce geste fait, la Bundesbank attendra sans doute des semaines voire des mois avant d'intervenir à nouveau.

En bourse, Wall Street a nettement limité ses pertes hier en clôture, après avoir plongé de 1,5 % en début de matinée dans le sillage de l'envolée des taux d'intérêt à long terme provoquée par le chiffre plus fort que prévu de la croissance américaine au quatrième trimestre et la chute du dollar. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 14,87 points (0,4 %) à 4157,69. Il a cédé jusqu'à 60 points (1,5 %) dans les premiers échanges, avant l'intervention des coupe-circuits automatiques qui freinent le nombre de transactions.

La progression du produit intérieur brut (PIB) américain durant les derniers mois de 1994, la plus forte depuis le quatrième trimestre 1993, a temporairement ébranlé la confiance des investisseurs dans un ralentissement de l'économie américaine. Mais après réflexion, les opérateurs ont ignoré cette statistique désormais dépassée. Ils ont plutôt tourné leur attention vers les statistiques du premier trimestre de 1995 qui semblent suggérer une diminution de l'activité.

De nouveaux achats sur le marché obligataire ont permis une détente des taux d'intérêt, qui évoluent à l'inverse des prix, limitant ainsi les pertes de Wall Street. Le recul de la grande bourse new-yorkaise, qui a battu trois records en cours de semaine, a également été attribué à des prises de bénéfices par les investisseurs institutionnels.

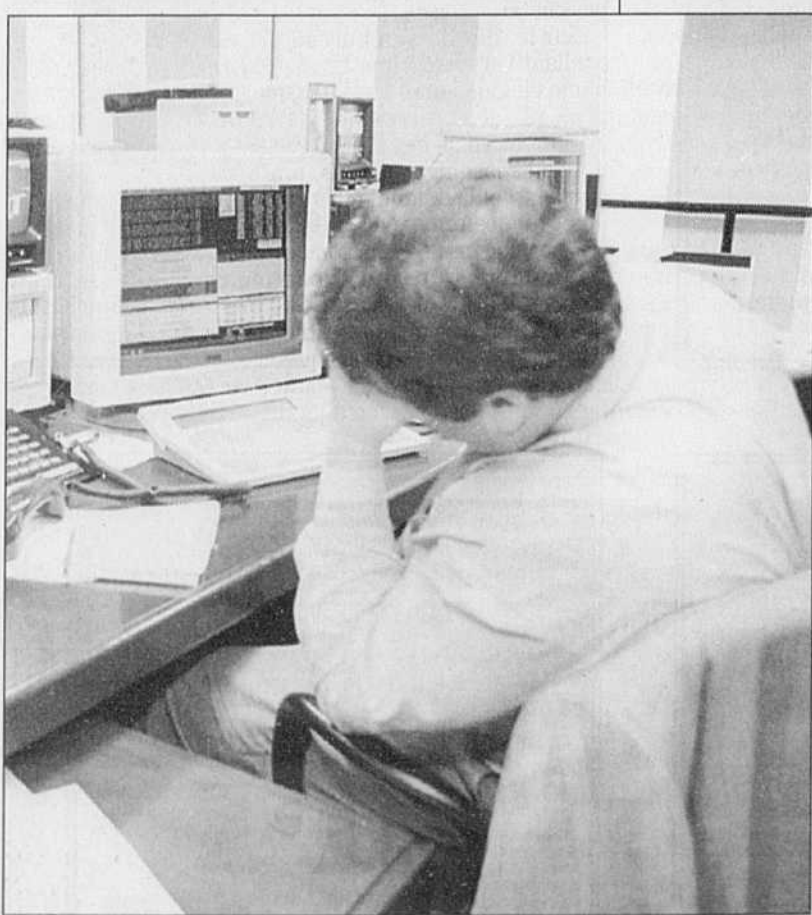


PHOTO AP

Barry O'Sullivan, un cambiste de la Banque de Tokyo spécialisé dans les transactions impliquant dollars et marks, prend une pause au cours de la séance d'hier à New York.

Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie.
Composez le 1 800 567-1313

Gaz
Métropolitain

• ÉCONOMIE •

Jean-Claude Scraire prend la direction de la Caisse de dépôt

JOHN DAVIDSON
PRESSE CANADIENNE

Sans surprise Jean-Claude Scraire a été choisi hier par le gouvernement du Québec pour devenir président de la Caisse de dépôt et placement durant la période tendue précédant le référendum sur la souveraineté. L'ancien conseiller du gouvernement de René Lévesque succède à Jean-Claude Delorme, qui a démissionné de son poste il y a une semaine et qui a officiellement pris sa retraite jeudi.

M. Scraire était auparavant directeur général de la Caisse, l'agence gouvernementale chargée d'investir les 45 milliards \$ provenant des contributions de chaque travailleur québécois ainsi que des fonds générés par les régimes de retraite de l'assurance automobile et des divers fonds d'assurance des travailleurs.

Au cours d'une conférence de presse tenue en dernière minute, M. Scraire a démenti que sa nomination soit purement politique. «Certaines personnes ont peut-être eu cette impression à cause des liens que j'ai eus par le passé avec le Parti québécois. Mais, d'après moi, je suis le meilleur homme pour l'emploi parce que je suis ici depuis 14 ans et que je sais comment la Caisse fonctionne.»

M. Scraire a été nommé pour une période de 10 ans, le mandat habituel des présidents de la Caisse.

M. Delorme a été nommé en 1990 par l'ancien gouvernement libéral de Robert Bourassa. Alors que M. Scraire est considéré comme un farouche partisan du référendum sur la souveraineté que le PQ a promis de tenir plus tard cette année, M. Delorme est connu comme un partisan libéral et un fédéraliste.

Le salaire annuel de M. Delorme était de 179 140 \$ par année avec des primes de rendement en plus, ce qui a porté son traitement à environ 250 000 \$ l'année dernière. Le salaire de M. Scraire n'a pas été annoncé mais il est censé toucher autant que son prédécesseur.

Avant M. Delorme, la présidence de la Caisse était occupée par Guy Savard qui avait démissionné en janvier après que son poste eut été aboli par une législation déposée à l'Assemblée nationale par le nouveau gouvernement péquiste. M. Savard est aussi connu pour avoir appuyé les partis libéraux fédéral et provincial par le passé.



Jean-Claude Scraire œuvre depuis près de quinze ans à la Caisse de dépôt.

Le ministre des Finances Jean Campeau, qui était président de la Caisse lui-même dans les années 1980, a déclaré qu'il souhaitait avoir quelqu'un qui partage sa philosophie politique pour gérer le puissant fonds de retraite au moment où le PQ fait campagne pour la souveraineté. Avec son impact massif en matière d'investissements, la Caisse pourrait agir comme une «influence calmante» sur les maisons d'investissements de Toronto et New York, qui donnent des signes d'énervement, a dit M. Campeau.

«M. Scraire a été nommé dans le but de maintenir la continuité des opérations de la Caisse durant cette période très importante», a dit M. Campeau dans un communiqué émis à Québec.

La Caisse est le plus important fonds de retraite du Canada. Elle a été obligée d'annoncer plus tôt cette semaine qu'elle avait connu une dure année en 1994 — lorsque les actifs du fonds ont chuté, passant de 47,1 milliards \$ l'année antérieure à 44,9 milliards \$.

Annulation du contrat des hélicoptères

Un des maîtres d'œuvre recevra une compensation de 166 millions \$ d'Ottawa

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'annulation du contrat d'hélicoptères coûtera à Ottawa une première compensation de 166 millions \$, une somme qui viendra s'ajouter aux 440 millions \$ engloutis par le fédéral dans ce fiasco. Une entente est intervenue à cette effet hier entre le gouvernement fédéral et Unisys GSG Canada (auparavant Paramax), un des deux maîtres d'œuvre du programme. Une deuxième tranche reste à négocier, avec EH Industries, et la pilule risque d'être plus grosse à avaler.

Ottawa et Unisys en sont donc arrivés à une entente en ce qui concerne la réclamation présentée par cette dernière suite à l'annulation du programme des hélicoptères EH-101,

dont la valeur totale était de 5,8 milliards \$. «Cette entente a été conclue en décembre dernier mais son annonce a été retardée en attendant la conclusion des négociations entre Unisys et ses sous-traitants», a précisé David C. Dingwall, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui rappelle que «suite à une promesse formulée dans le Livre rouge, le contrat de 1,3 milliard \$, octroyé à Unisys pour l'intégration des systèmes, a été annulée le 5 novembre 1993.»

Le montant du règlement, 166 millions \$, comprend les sommes dues à Unisys, à ses sous-traitants et à ses fournisseurs. «De ce montant, 98 millions \$ portent sur les travaux réalisés avant l'annulation des contrats. Les 68 millions \$ restants couvrent les travaux en cours au moment de l'annulation ainsi que les

coûts liés à la résiliation du contrat», a ajouté M. Dingwall.

Ce règlement doit être comparé à l'évaluation des coûts associés au bris de contrat, faite par Unisys le lendemain de l'annonce de la décision d'Ottawa, une estimation qui oscillait entre 300 et 500 millions \$.

Cette entente à l'amiable n'arrête pas pour autant le compteur. La facture de ce programme contesté depuis ses tout débuts risque de grossir substantiellement aux termes des négociations que mène présentement Ottawa avec le deuxième maître d'œuvre, EH Industries, dont la valeur du contrat dans ce vaste chantier se chiffrait à 1,5 milliard \$. Au moment où la décision du gouvernement Chrétien fut prise, le 5 novembre 1993, les pénalités pouvant être exigées par EH étaient estimées à 500 millions \$.

Transports Canada délaisse les micro-ondes

Ottawa (PC) — Transports Canada a décidé d'annuler le projet de Système d'atterrissage hyperfréquences (SAH), un système d'approche et d'atterrissage de précision pour les aéronefs. Une compensation pour bris de contrat devra être négociée.

La poursuite de l'utilisation de la technologie du Système d'atterrissage aux instruments (SAI) actuelle et les applications futures des systèmes de navigation par satellite seront plus économiques et plus efficaces pour le Canada que la poursuite du projet SAH, a souligné le ministre des Transports, Doug Young.

«En prenant cette décision et en revoyant la technologie possible par satellite dans l'avenir, la sécurité du public voyageur demeure la préoccupation première du gouvernement. Du point de vue économique, étant donné le progrès rapide et continu à l'échelle internationale de

la technologie par satellite, il s'agit d'une décision d'affaires qui va dans les meilleurs intérêts des contribuables canadiens», a ajouté M. Young.

En 1985, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) avait adopté un plan de transition exigeant le SAH comme remplacement futur du Système d'atterrissage aux instruments existant d'ici 1998. L'OACI se rencontre actuellement et on s'attend à ce qu'elle décide d'autoriser la poursuite de l'utilisation du SAI ainsi que l'utilisation du SAH et des systèmes de navigation par satellite.

L'infrastructure actuelle du Canada en SAI, qui satisfera à nos exigences au moins jusqu'en 2005, satisfiera donc également aux exigences de l'OACI.

Les États-Unis ont annulé leur programme de développement du SAH en 1994, et s'intéressent main-

tenant au développement du Système de positionnement global pour utilisation dans les approches de précision.

«L'industrie canadienne de l'aviation appuie fortement la poursuite de l'utilisation du SAI et des systèmes de navigation par satellite de l'avenir», a ajouté le ministre Young. «Transports Canada continuera de travailler étroitement avec notre industrie, l'OACI et la Federal Aviation Administration des États-Unis à développer l'utilisation future et l'applicabilité des aides à la navigation par satellite.»

Des négociations débiteront immédiatement entre le gouvernement fédéral et Micronav International, de Nouvelle-Écosse, pour en arriver à une entente, conformément aux dispositions de résiliation de ce contrat, évalué à 100 millions \$. Des travaux d'une valeur de 37 millions \$ ayant déjà été réalisés.

RÉSIDENCES



DE PRESTIGE

985-3322

ANCESTRALE À NEUVILLE
Située sur les côtes, cette maison de pierres étale une vue panoramique sur le fleuve. Sa restauration offre les avantages des salles de bain et de la cuisine d'aujourd'hui, tout en mariant matériaux et décors d'autrefois. Son terrain grand de 110 000 pi. ca. Pour seulement 197 000 \$.

La Capitale, C.I.A. (418) 653-1236
Benoît Caron, A.I.A. (418) 285-3027

LAVAL-SUR-LE-LAC
Résidence avec 14 pièces dont 5 chambres. Sous-sol fini. Garage double. Terrain 67 400 pi. ca. Piscine creusée. Boat House etc... Prix 599 500 \$. Vendeur sérieux.

Gisèle L'Espérance
Sutton agent affilié 661-4019 661-5220
Groupe Sutton - Excellence Enr.
Courtier Immobilier Agréé

DOMAINE À MASCOUCHE
- Unique au Québec, offrant 6 635 520 pi. ca.
- Ferme pour l'élevage de chevaux de compétition.
- Écurie avec 18 stalles + laboratoire.
- Bachelors pour employés.
- Résidence principale toute en pierre et entièrement rénovée par designer.
- Confort, luxe et qualité même dans l'équipement.

Gisèle L'Espérance
Sutton agent affilié 661-4019 661-5220
Groupe Sutton - Excellence Enr.
Courtier Immobilier Agréé

600 000\$
Coût de construction 975 000\$.
Rawdon (45 min. de Montréal)
26 pièces, du grand luxe

J. Guy Perreault — 374-9250
RE/MAX ALLIANCE INC.

«AUBAINE DU SIÈCLE»
DOMAINE DE RÊVE
4,8 acres, plein sud, vue sur vallée, immense canadienne unique, 4 chambres, 3 foyers, etc. Très chaleureux, idéal pour vos réceptions, terrassement extraordinaire privé, du jamais vu. Situé à St-Hippolyte, 5 min. aut. 15 et du centre-ville St-Jérôme. A qui la chance? Coût 600 000 \$ pour 459 000 \$. Faites une offre!

(514) 432-1982

SAINT-LAMBERT
Magnifique cottage avec immense terrain de 11 000 pi. ca., entouré d'arbres matures, 13 pièces, 4 + 1 ch.c., 3 s/bains, 2 foyers, planchers bois franc, bureau. Grande terrasse et piscine creusée. Idéal pour famille recherchant espace et confort. 269 000 \$. Visite sur rendez-vous.

Propriétaire: 672-4072 (soir et fin de sem.)

ST-HIPPOLYTE - LAURENTIDES
Grande canadienne 9 pièces, 4 c.c., 2 s/bain, bain tourbillon, chauffage central à l'électricité, combustion lente, cuisinière au bois, aspirateur central. Petite écurie. Terrain enviro 4 acres dont 50% boisé. Endroit tranquille à 8 km du Mont Olympia. 229 000 \$.

PARTICULIER : (514) 563-3739

CACOUNA
LA VIE DE CHÂTEAU!
Maison ancestrale de prestige datant de 1867 (Château Vert) avec terrain boisé de 145,000 pieds bornant le fleuve St-Laurent. Habitable à l'année. 5 chambres à coucher et 2 foyers. Construction en pin.

Les Immeubles Mon Toit
Jean-Guy Lavoie
Courtier immobilier agréé 418-868-3000

BORD DE L'EAU
15 MIN. DU CENTRE-VILLE
Construction 1986, 15 pièces, 4 c.c., 3 s/bain, 2 foyers, thermopompe, syst. d'alarme. Terrain 15 000 p.c. Vente ou échange pour condo. Prix réduit à 389 000 \$ Négociable.

(514) 498-8791 (514) 648-1232

BORD DU FLEUVE
À MONTRÉAL
Maison spacieuse et élégante. Construction 1991. 14 pièces. Court racketball intégré.
Prix demandé: 1 495 000 \$

Tél.: 640-1001 Fax: 640-6460

VILLE LORRAINE
Magnifique maison modèle, 3 ch.c., possibilité 4 ch.c., salle de cinéma, cuisine toute équipée, syst. d'alarme, aspir. central commercial. Terrain boisé disponible avec services. Lundi au merc.: 8h30 à 20h30. Jeudi et vend.: 8h30 à 17h00. Samedi et dimanche 12h00 à 17h00.
205 boul. de Gaulle (aut. 640, sortie 26, à l'est aut. 15)

Roger Pilon Const. Inc. 621-6500

DEUX MONTAGNES
DIRECTEMENT DU CONSTRUCTEUR
Style californien. Cour intérieure, piscine chauffée, foyer, b/tourbillon thérapeutique, garage double, syst. intercom/caméra. 3200 pi. ca. sur un étage + s/sol.
395 000 \$

Construction Personnalisee sur demande
491-6131

ÉCONOMIE

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ La croissance a ralenti

La croissance de l'économie s'est ralentie en janvier, mais s'est quand même établie à 0,2 %, après des gains beaucoup plus sensibles de 0,5 % en novembre ainsi qu'en décembre.

■ Taux d'escompte

La Banque du Canada a relevé son taux d'escompte, mardi. Celui-ci, qui était de 8,4 % la semaine précédente, est passé à 8,47 %.

ÉTATS-UNIS

■ PIB révisé à la hausse

Le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 5,1 % en rythme annuel au quatrième trimestre 1994, après une croissance de 4 % au troisième trimestre. Il s'agit de la troisième et définitive estimation. La deuxième estimation faisait état d'une croissance de 4,6 %.

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
-4,87	-5,88	-14,87	-0,02	+5,70
2127,91	4313,61	4157,69	71,47	392,20

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES
SEMAINE DU 13 AU 19 MARS 1995

1	La Petite Vie	R-C	lundi	3 095 000
2	Le Sorcier	TVA	mardi	2 227 000
3	Les Beaux Dimanches	R-C	dimanche	2 209 000
4	Scoop	R-C	jeudi	2 050 000
5	Les Héritiers Duval	R-C	lundi	1 725 000
6	Chambres en ville	TVA	mardi	1 724 000
7	À nous deux	R-C	lundi	1 592 000
8	Juste pour rire	R-C	dimanche	1 523 000
9	Le Match de la vie	TVA	mardi	1 202 000
10	Sous un ciel variable	R-C	lundi	1 154 000

Source: Nielsen

FINANCE

Le casse-tête de l'impôt: des réponses à vos questions

LE DEVOIR

En cette période des déclarations de revenu, le cabinet d'experts-comptables KPMG propose une série de conseils visant à apporter des réponses aux préoccupations les plus courantes des contribuables.

L'exonération du gain en capital?

Si, dans votre déclaration de revenus de 1994, vous envisagez d'exercer un choix aux fins de l'exonération des gains en capital de 100 000 \$, prenez le temps de voir si cela peut avoir des incidences fiscales déplorables. Étant donné que l'exercice d'un choix affecte votre revenu net, vous pourriez devoir rembourser des prestations de sécurité de la vieillesse ou d'assurance-chômage. Vous pourriez aussi perdre des crédits d'impôt pour enfant à charge, le supplément de revenu garanti et certains autres crédits d'impôt.

«J'envisage de reporter une perte...»

Si vous disposez de pertes en capital que vous n'avez pas encore utilisées, vous pouvez les reporter sur des années passées ou futures, à votre convenance (selon certaines règles). En règle générale, vous ne devriez jamais reporter une perte dans le but de réduire votre revenu imposable en-dessous du seuil sous lequel vous n'auriez pas d'impôt à payer de toute façon — soit 6500 \$ ou plus au fédéral 5900 \$ ou plus au Québec, selon les crédits auxquels vous avez droit.

Vous voyagez beaucoup?

Si votre emploi vous amène souvent à vous éloigner de votre bureau, vous pourriez avoir le droit de déduire le coût de l'essence, les intérêts sur un emprunt, les primes d'assurance et d'autres frais de voyage, mais seulement la fraction de ces dépenses qui dépasse le remboursement que vous recevez de votre employeur. Pour réclamer ces déductions, votre employeur doit remplir un formulaire T2200 au fédéral et les formulaires TP64.3 et TP-64 au Québec. (Désolé, les gros dés qu'on accroche au rétroviseur ne sont pas déductibles!)

Ne tirez pas à la courte-paille

Si vous prévoyez exercer le choix spécial aux fins de l'exonération des gains en capital, vous devriez normalement le faire porter sur les immobilisations (ou les propriétés) que vous prévoyez vendre en premier lieu. Ainsi, vous réaliserez plus tôt

les économies fiscales découlant de la hausse du prix de base rajusté de ces biens.

Surévaluation interdite

Si vous prévoyez exercer le choix spécial aux fins de l'exonération des gains en capital, résistez à la tentation de gonfler la valeur du bien sur lequel portera ce choix. Les règles anti-évitement de Revenu Canada sont rigoureuses. Si vous les enfreignez, vous risquez d'être en bien plus mauvaise posture que si vous aviez choisi de déclarer un montant proche de la juste valeur marchande du bien en question. En cas de doute, envisagez de recourir aux services d'un évaluateur professionnel.

Un baume sur vos plaies

Aux fins de la déduction pour frais médicaux, vous pouvez choisir n'importe quelle période de 12 mois se terminant dans l'année d'imposition. Par exemple, vous n'avez réclamer aucune déduction à ce titre en 1993 (par exemple, parce que vos frais médicaux étaient alors inférieurs à 3 % de votre revenu net); cependant, en février 1993, en janvier 1994 et en novembre 1994, vos frais médicaux ont été importants. Vous auriez sans doute avantage à choisir janvier 1994 comme dernier mois de la période de 12 mois mentionnée ci-dessus; vous pourriez alors réclamer dans votre déclaration de revenus de 1994 une déduction au titre de vos frais médicaux de février 1993 et de janvier 1994. Vous pourriez ensuite réclamer en 1995 la déduction relative à vos frais médicaux de novembre 1994.

Oui, c'est déductible!

Vous êtes un travailleur indépendant et vous travaillez chez vous. Assurez-vous de déduire tous vos frais de bureau à domicile, même les moins évidents: par exemple, vous pouvez déduire la tranche des coûts qui reviennent à votre entreprise (compte tenu de la fraction de votre domicile qui vous sert de bureau), qu'il s'agisse de services d'entretien paysager ou d'enlèvement de la neige, d'ampoules électriques et de réparations mineures.

Le travail à la maison

Si vous exercez un emploi et que vous avez un bureau à la maison, il se peut que vous puissiez déduire certaines dépenses se rapportant à ce bureau — si vous répondez à certaines conditions. Votre contrat de travail doit préciser que vous avez l'obligation d'avoir un bureau à do-

micile, et votre employeur doit signer un certificat (formulaire T2200) au fédéral et le TP-64.3 au Québec que vous joindrez à votre déclaration de revenus. De plus, vous devez vous servir de votre bureau pour y faire la plus grande partie de votre travail ou pour y rencontrer régulièrement des gens, par exemple, les clients de votre employeur.

Équivalent du montant pour conjoint

Si vous êtes célibataire, veuf ou veuve, divorcé(e) ou séparé(e), il se peut que vous ayez quand même droit à certains avantages réservés aux couples mariés. Si vous êtes le soutien d'un enfant, d'un parent ou d'un autre membre de la famille, demandez l'équivalent du montant pour conjoint, dans votre déclaration de revenus fédérale. Elle s'établit à environ 1459 \$. Pour adoucir vos moeurs.

Vous êtes employé comme musicien, et vous devez fournir vous-même l'instrument dont vous jouez? Vous pouvez alors déduire de votre revenu d'emploi les frais pour entretenir, louer ou assurer cet instrument. Si vous l'avez acheté vous-même, vous pouvez réclamer une déduction pour amortissement (dépréciation), au taux de 10 % la première année et de 20 % du solde les années suivantes.

J'aurais voulu être un artiste

Si vous êtes employé en qualité d'artiste, notamment comme peintre, auteur, acteur ou danseur, vous pouvez déduire de votre revenu les dépenses que vous faites en vue de le gagner. Au fédéral, cette déduction est limitée au moins élevé de deux montants: 1) 2 % de votre revenu d'emploi comme artiste ou 2) 1000 \$ moins les déductions pour frais d'utilisation d'une automobile et le coût de votre instrument de musique. Au Québec, la déduction pourrait être plus généreuse. Consultez le bulletin d'interprétation n° 80-3/R1 ou 80-5/R2 de Revenu Québec.

Remboursement de TPS

Si vous êtes employé ou un associé, mais n'êtes pas enregistré aux fins de la TPS ou de la TVQ, n'oubliez pas de demander le remboursement de la TPS et de la TVQ que vous avez payée sur les dépenses que vous déduisez de votre revenu comme les frais d'utilisation d'une automobile. Pour cela, signez les formulaires de demande de remboursement à vos déclarations de revenus de 1994, et postez le tout au plus tard le lundi 1^{er} mai 1995.

COMMUNICATIONS

Le petit Danone à l'école

Delisle profite du lancement de son fromage pour faire connaître aux jeunes les vertus du calcium

Des fiches d'information sur le calcium circulent actuellement dans les écoles. Ces fiches n'ont pas été réalisées par le ministère de l'Éducation, ni par celui de la Santé, ni par aucun organisme public. Elles ont été conçues sur mesure par les Aliments Delisle, qui les utilisent pour promouvoir un nouveau fromage frais aux fruits: le Petit Danone.

«La mission de Delisle est de développer la consommation de produits de type yogourt, explique Karen Smythe, directrice du marketing de l'entreprise. La consommation par habitant de ce type de produits est beaucoup moins importante au Canada — environ 4,5 kilos par an et par habitant — qu'en Europe — environ 26 kilos par an et par habitant en France.»

«Nous avons donc choisi d'introduire ici un fromage frais aux fruits. Ce produit est très populaire dans beaucoup de pays, particulièrement auprès des enfants, parce qu'il est très nutritif et parce que son goût est un peu moins acide que celui d'un yogourt.»

Le groupe français Danone, propriétaire des Aliments Delisle, en profite pour introduire au Québec sa marque, qui est déjà très connue dans plusieurs pays. «Le Petit Danone est dérivé des fromages frais vendus en Europe, mais le produit a été adapté au marché québécois. L'adaptation concerne notamment le format de 75 grammes et les saveurs, dont plusieurs, comme le melon d'eau, sont inconnues en Europe.»

Le petit Danone est destiné en priorité à des très jeunes consommateurs, âgés de 3 à 12 ans. Le lancement du produit, depuis le début de mars, fait l'objet d'une campagne de publicité traditionnelle à la télévision. «Cette campagne est surtout destinée aux parents, pour mettre en valeur les avantages nutritifs du produit», dit Karen Smythe. Des programmes de dégustation, traditionnels eux aussi, sont organisés dans les magasins.

Ce qui est plus original, c'est la façon dont Delisle s'adresse à son premier public de consommateurs: les enfants.

«Comme l'école occupe une très grande place dans leur vie, nous avons pensé que c'était le meilleur endroit pour les toucher, explique Karen Smythe. Nous nous sommes demandés comment les aider et les encourager à bien s'alimenter. Comme nous sommes des spécialistes des produits laitiers, nous avons monté un programme de formation sur le calcium.»

Bien qu'il ait une finalité commerciale, le programme «la découverte



Une pochette pédagogique sur le calcium est distribuée aux écoles par Delisle.

du calcium» n'est pas une campagne de publicité déguisée. Il a été développé par une équipe comprenant des pédagogues et des diététiciens, dont Hélène Laurendeau, chroniqueuse et animatrice spécialisée en alimentation à TVA.

Le programme se présente sous la forme d'une superbe chemise aux couleurs vives, dans laquelle sont placées des fiches d'information et d'exercices. Selon le niveau, de la Première à la Sixième, les fiches comprennent des explications scientifiques, des illustrations, des petites histoires, des exercices de mathématiques ou des exercices de lecture. Elles sont conçues pour être utilisées dans des cours de sciences humaines, de sciences de la nature, de formation personnelle et sociale, de mathématiques ou de français. Elles sont adaptées au réseau scolaire québécois. (Une autre version est adaptée à l'Ontario.)

Le texte des fiches mentionne la contribution des produits laitiers à l'apport en calcium et une bonne alimentation, insiste particulièrement sur les avantages du «fromage frais aux fruits», mais ne mentionne jamais la marque Petit Danone. Le logo du Petit Danone et plusieurs personnages qui y sont associés apparaissent sur la chemise, sur une affiche qui annonce le programme et en haut de fiches. De sorte que Petit Danone apparaît comme le commanditaire du programme de formation.

«La nutrition est de plus en plus enseignée dans les écoles, mais les enseignants manquent d'outils pédagogiques, affirme Karen Smythe. C'est pour cette raison que les directeurs d'école et les enseignants ont très bien accueilli notre initiative. Sans leur soutien, ce programme n'aurait aucune valeur.» Plus de 2 000 trousseaux de formation ont été imprimés et envoyés dans toutes les écoles primaires du Québec. Aux enseignants de les utiliser ou non dans le cadre de leurs cours. Delisle a déjà reçu des réactions positives, comme celle de Nicole Drapeau, directrice de l'école Saint-Mathieu de Montréal, qui écrit: «Le coffret La découverte du calcium sera un complément fort pertinent dans l'enseignement de nos sciences.»

Des enseignants s'associent donc, indirectement, à la promotion d'un produit. Karen Smythe n'est pas seulement directrice du marketing d'une entreprise, elle est aussi maman. En tant que mère, n'est-elle pas gène de savoir que son enfant est exposé, au sein même de l'école, à des messages commerciaux?

«Les parents seraient naïfs de croire que leurs enfants sont à l'abri de tout message commercial dès qu'ils pénètrent l'enceinte de l'école, répond-elle. C'est à six ans, lorsque les enfants commencent à fréquenter l'école, que l'on sent un changement dans leurs habitudes de consommation: ils regardent ce que leurs camarades ont dans leur boîte à lunch, et ils exigent d'avoir la même chose. Dès ce moment, la publicité et le marketing font partie de leur vie. Je préfère que cette influence passe par l'éducation et la connaissance, sous le contrôle des enseignants.»



Patrick Pierra



PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



Madame Pauline Marois

Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique et Présidente du Conseil du Trésor et Ministre responsable de la Famille sera la représentante du gouvernement du Québec lors de la remise des prix d'excellence de l'administration publique. Cet événement sera sous la présidence d'honneur de Monsieur Roland Parenteau, fondateur de l'École nationale d'administration publique.

Date: Jeudi le 6 avril 1995

Heure: 17 h

Lieu: Salle Dina-Bélanger
Collège Jésus-Marie
2047, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)

Coût: 15 \$

Confirmer votre présence auprès de Micheline St-Pierre avant le 5 avril en téléphonant au: (418) 657-2485

Pour les membres de l'ADENAP, l'activité est gratuite

LE BENCHMARKING,
apprendre des meilleurs

Un outil essentiel pour améliorer
le rendement de votre organisation

Séminaire-atelier de 2 jours

les 11 et 12 avril 1995

Hôtel Delta

475, Président-Kennedy Ouest
Montréal

595 \$ (taxes applicables en sus)

Réservez dès maintenant,
participation limitée

Téléphone (514) 426-0533

Télécopieur (514) 426-4525

LE RÉSEAU QUALITÉ

VERS UNE NOUVELLE
ORGANISATION DU TRAVAIL

SESSIONS INTENSIVES EN RELATIONS INDUSTRIELLES

▲ ISO 9000 ET LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

• Montréal: 25 avril 1995 • 9h à 17h
• Québec: 12 avril 1995 • 9h à 17h

▲ GESTION DU CHANGEMENT ET RÉORGANISATION
DU TRAVAIL

• Québec: 3 mai 1995 • 9h à 17h

▲ ÉQUITÉ SALARIALE

• Québec: 24 et 25 mai 1995 • 9h à 17h

▲ FORMES NON TRADITIONNELLES DE RÉMUNÉRATION

• Québec: 12 et 13 juin 1995 • 9h à 17h

Renseignements: Téléphone: (418) 656-3202 1-800-561-0478, poste 3202
Télécopieur: (418) 656-5538



AMI CAPITAL PRIVÉ

Une division d'AMI Associés Inc.
(plus de 10 milliards sous gestion)
Conseils en placement depuis 1959 pour:

- Particuliers
- REER
- FERR
- Fondations
- Fiducies
- Successions

Bill Kovalchuk, m.b.a., c.f.a.
Margaret Davidson, c.f.a.
Hélène Dion, c.g.a., c.a., c.f.a.
Kathy Fazel, c.f.a.

499-9035

Investissement minimum de 50 000 \$.
1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900, Montréal (Qc) H3A 2S7



L'ENTREVUE

faites connaissance avec
une personne remarquable
chaque lundi.

La
formation
continue...
un
investissement
stratégique

UNIVERSITÉ
LAVAL

Formation
continue

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

IMMOBILIER

Taux hypothécaires

Économie et politique favorisent la volatilité

L'évolution des taux hypothécaires d'ici la fin de la présente année se fera à l'intérieur d'un couloir équivalent à 50 points de base. S'ils doivent encore augmenter, cela se fera à raison de 0,25 %. S'ils sont appelés à reculer, ce sera de 0,25 %.

Selon les économistes rattachés aux grandes institutions financières, l'année hypothécaire, si l'on peut dire, va se distinguer comme suit: la volatilité observée depuis plusieurs mois sur les marchés va maintenir son emprise sans qu'il y ait toutefois de gros changements dans la courbe hypothécaire.

Economiste au sein du Mouvement Desjardins, Robert Normand a précisé que la volatilité entourant les valeurs canadiennes sera le reflet des incertitudes entourant le débat constitutionnel, les budgets de l'Ontario et le Québec. Si, dans le cas des exercices budgétaires mentionnés, les attentes des marchés sont déçues, alors une majoration minimale de 0,25 % des taux hypothécaires s'ensuivra.

Maintenant, si les incertitudes entourant le Canada s'atténuent, les consommateurs vont bénéficier d'une baisse d'au moins 0,25 % des hypothèques, à condition qu'il n'y ait pas de pression à la hausse sur les taux américains. Tout est là. D'ici le terme du premier semestre, l'évolution des taux dépendra surtout des gestes que fera la Réserve fédérale américaine (Fed).

A cet égard, l'économiste en chef de la CIBC, Joshua Mendelsohn, a noté «qu'historiquement la Fed a toujours évité de se servir des taux d'intérêt pour défendre le dollar. Toutefois, si la détérioration du dollar devait engendrer un affaiblissement considérable du marché obligataire ou faire craindre une flambée inflationniste, la Réserve fédérale pourrait alors passer à l'action, faisant valoir qu'un resserrement de la politique monétaire est nécessaire à la bonne santé de l'économie».

De fait, on peut s'attendre, selon les prévisions de la CIBC, à ce que le patron de la FED, Allan Greenspan, commande une hausse de 50 points de base des prêts bancaires au jour le jour. Un ordre que la Banque du Canada prendrait à son compte afin, bien évidemment, de maintenir un écart d'au moins 100 points de base avec les taux canadiens. Dans ce contexte, les hypothèques à court terme seraient augmentées.

Par contre, s'il n'est pas possible en ce moment d'affirmer que les pressions à la baisse sur toute la zone dollar se sont évaporées, «il est évident, a soutenu M. Mendelsohn, que le dollar américain et quelques autres monnaies ont été surven-

dues».

«En conséquence, une fois que les pressions à la baisse auront disparu, nous pourrions assister à une remontée précipitée du billet vert, qui le propulserait aux niveaux de 100 yens pour un dollar américain et 1,50 mark pour un dollar américain. Ceci est d'autant plus vrai pour le yen, car on s'attend à ce que l'économie japonaise gagne éventuellement de la vitesse, ce qui entraînerait la réduction de l'excédent commercial du Japon.»

Un regain de la valeur du dollar américain, combiné à un ralentissement de l'activité économique, vont favoriser un renversement de la tendance des taux qui a cours depuis maintenant treize mois. D'après M. Normand, du Mouvement Desjardins, la tendance à la baisse évoluera à un rythme passablement plus lent que celui qui a marqué la tendance à la hausse des derniers mois.

A ce propos, l'économiste de la Banque Nationale, Mme Dominique Vachon, a précisé que le profil actuel

des taux d'intérêt est tel que l'on peut dire que «beaucoup de mauvaises nouvelles sont présentement escomptées sur ce front».

De fait, si en plus d'un relâchement de la pression aux États-Unis le Québec et l'Ontario confectionnent des budgets répondant aux attentes des marchés, alors la tendance à la baisse sera plus marquée que prévu. Reste que dans le cas de l'Ontario, il est de plus en plus évident qu'en raison des élections générales prévues pour l'automne prochain, l'on se contente de déposer un énoncé budgétaire.

Toutes ces variables considérées, la CIBC prévoit que les taux seront, dans l'ensemble, de 1 % inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. D'après leurs calculs, et si le référendum se solde par une victoire du NON, les bons du Trésor à 90 jours devraient finir l'année à 7,25 %.

Après quoi, soit en 1996, ils devraient poursuivre sur leur lancée pour reculer à 6,50 % au cours du premier trimestre, avant de s'établir à 6,15 % à la faveur du deuxième trimestre. Bref, d'ici un an, il est possible que les taux d'intérêt diminuent de près de 2 %.

PERSPECTIVES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT ET LE DOLLAR CANADIEN

	1995				1996	
Tous les chiffres se rapportent à la fin du trimestre	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Taux canadiens — %						
Bons du Trésor à 91 jours	8,15	7,90	8,25	7,25	6,50	6,15
Obligations du gouv. à 5 ans	8,40	8,25	8,65	7,85	7,35	6,95
Obligations du gouv. à 10 ans	8,70	8,50	8,80	8,00	7,55	7,25
Obligations du gouv. à 30 ans	8,90	8,75	9,05	8,15	7,75	7,60
Taux É.-U. — %						
Bons du Trésor à 90 jours (non aj.)	5,90	6,25	6,20	6,15	5,50	5,25
Bons du Trésor à 90 jours (aj.)	6,07	6,44	6,39	6,33	5,65	5,39
Obligations du Trésor à 5 ans	7,05	7,00	6,95	6,80	6,45	6,15
Obligations du Trésor à 10 ans	7,20	7,10	7,05	6,90	6,60	6,40
Obligations du Trésor à 30 ans	7,50	7,40	7,30	7,00	6,75	6,65
Dollar canadien (c.É.-U.)	70,75	72,00	71,00	74,50	75,50	76,00

Hypothèses: Le référendum sur la souveraineté du Québec a lieu à l'automne 1995 et n'est pas approuvé.

AVEZ-vous acheté ces titres aux endroits indiqués.

Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366

Le 1 McGill

Un nouveau concept de condos

MIVILLE BOUDREAU
COLLABORATION SPÉCIALE

Les spécialistes de l'immobilier parlent de trois grandes étapes dans le développement du condominium. Il y a eu d'abord la rénovation en série de vieux logements; c'est la première génération de condominiums, qu'on trouve entre autres sur le Plateau Mont-Royal. Est arrivée ensuite une flopée de projets grand luxe, véritable «Club Med» de l'habitation, avec vaste piscine intérieure, salle de conditionnement physique à faire pâlir d'envie les culturistes, limousine de service et, bien sûr, frais de condo à l'avenant. C'est la deuxième génération de condominiums avec des complexes de type Le Sanctuaire. Il y a, enfin, la troisième et dernière génération: des condominiums possédant la plupart des caractéristiques qu'on peut attendre de ce type d'habitation, sauf la note plutôt salée en frais de condo. C'est le cas pour le projet 1 McGill.

Le 1 McGill ne comporte ni piscine, ni salle de réunions, ni condominium réservé aux visiteurs (on y trouve néanmoins une petite salle de conditionnement physique). C'est grâce à cette modestie dans les services que les promoteurs du projet ont pu réduire les frais de condominium à 12 cents du pied carré. Pour le propriétaire d'une unité de grandeur moyenne, soit 1450 pi², cela signifie des frais annuels de 174 \$.

«On s'est rendu compte que, trop souvent, les propriétaires de condominiums utilisent peu les services disponibles dans leur immeuble. De plus en plus d'acheteurs refusent de supporter les coûts d'une foule de services qui s'avèrent finalement inutiles pour eux. Nous avons donc décidé de couper dans les services et d'offrir ainsi des frais de condo minimum», dit André Dufresne, directeur du marketing et des ventes au 1 McGill.

Sortie côté Vieux-Port

Il n'y a pas de superflu dans le 1 McGill. Mais il y a une vue, et elle est superbe. Côté rue de la Commune, c'est tout le Vieux-Port qui s'offre au regard. Côté cour intérieure, c'est le profil du centre-ville qui se dessine. «Notre principal atout, c'est le site, explique André Dufresne. Plus de 50 % de notre clientèle vient de l'extérieur de Montréal. Elle souhaite non seulement habiter en vil-

le, mais elle recherche en plus un environnement particulier.»

Ce site de choix dans le Vieux-Montréal présentait néanmoins certaines contraintes quant à la construction d'un nouvel immeuble, notamment sa hauteur ainsi que son allure générale. En effet, les bâtiments qui bordent le Vieux-Port sont moins élevés que ceux qui longent la rue McGill. C'est pourquoi le projet est à deux niveaux: un côté de sept étages, rue de la Commune, et un autre de onze étages, rue McGill. L'aspect extérieur, pour sa part, est de style classique. Le consortium d'architectes, qui a aussi travaillé à l'aménagement du Vieux-Port, a opté pour un revêtement en pierre et brique plutôt sobre, mais qui s'intègre harmonieusement avec le milieu environnant.

Le 1 McGill offre 160 unités dont six réservées à un usage de type bureau. Situées au rez-de-chaussée et possédant chacune une entrée privée, ces unités ont rapidement été vendues. Seule condition à la vente: pas de commerce. «Nos acheteurs souhaitent trouver ici une quiétude qui serait peu compatible avec l'affluence propre à la présence de commerces», dit M. Dufresne.

Cette quiétude, elle a un prix: il va de 120 000 \$ pour le studio de 880 pi² à plus de 600 000 \$ pour le penthouse de 2500 pi² (avis aux intéressés, l'unique spécimen est déjà vendu).

Quant au prix moyen d'un condo au 1 McGill, il est de 225 000 \$. Dans chaque unité, les pièces sont fonctionnelles et bien éclairées grâce à une fenestration généreuse et à des balcons français. Certaines unités offrent des options comme des plafonds de plus de huit pieds.

La vente de la première phase du 1 McGill a débuté en janvier 1994. Un an plus tard, 90 % des unités disponibles ont trouvé preneur. Devant une telle réponse, on a décidé de devancer de douze mois la construction des 70 unités que compte la deuxième phase.

Pour Dufresne immobilier limitée, qui veille à la construction et à la mise en marché du projet pour le compte de ses deux promoteurs, la compagnie immobilière française Gueymard et la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMP), ce succès s'explique par un marketing agressif (on a même mobilisé les vitrines de l'ancien magasin Simpson, rue Sainte-Catherine), et par le caractère unique du site.



VIVRE



... dans un environnement de qualité

Vivre au «1 McGill» c'est exprimer sa fierté d'habiter un condo neuf, confortable et bien intégré à l'architecture et au caractère du Vieux-Montréal. De plus, découvrez les résidents du quartier qui tout comme vous apprécient et respectent un milieu bien harmonisé. Appropriiez-vous un coin de ville aux couleurs de l'histoire.



« Tout développeur sérieux et bien intentionné voulant construire des immeubles neufs au sein de vieux quartiers, se doit à tous égards d'en respecter l'architecture locale et le visuel historique, ce qui n'empêche pas d'y intégrer tout le confort de la vie moderne. »

ROBERT DUBOIS SPÉCIALISTE EN HABITATION



Suite au succès de la phase 1, la phase 2 est présentement en construction pour occupation dès juillet 1995.

Des unités de 2 et 3 chambres et des penthouses sont encore disponibles avec stationnement intérieur.

Admissible au crédit de taxes de 10 000 \$.

CENTRE D'EXPOSITION ET DE VENTE, 711, rue de la Commune Ouest, Montréal (Québec) H3C 1X6
lundi au vendredi : 11 h à 19 h, samedi et dimanche : 12 h à 17 h

Tél.: (514) 392-9191

**FONDATION
DES MALADIES
DU COEUR
DU QUÉBEC**

**HEART
AND STROKE
FOUNDATION
OF QUÉBEC**

CÔTÉ COUR

CÔTÉ JARDIN

Canal
Lachine

Tout le plaisir de vivre en ville!

Prérel

Citadines
sur
Berges

PHASE 2

La piste cyclable, l'eau,
la verdure, le calme.
Le marché Atwater, le métro...
l'énergie du centre-ville!

989-8336

PISCINE • GARAGE INTÉRIEUR PRIVÉ • FOYER

MAISONS DE VILLE SUR 3 ÉTAGES
199 000 \$ toutes taxes incluses

Toit-terrasse • bureau • 3 salles d'eau
2 ou 3 chambres

MAISONS DE VILLE SUPERPOSÉES
135 000 \$ toutes taxes incluses • 2 chambres
159 000 \$ toutes taxes incluses • 3 chambres

Lun., mar., mer., de 12h à 18h, jeudi sur rendez-vous. Sam., dim., de 12h à 17h.

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1), la loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, C.75) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qu'intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, «camionnage local, intraprovincial», camionnage en vrac, maritime, ferroviaire, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifie au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M95-00997-8
AUTOBUS GERMAIN PERREault INC.
3875, St-Vincent, C.P. 491
Rawdon (Québec)
JOK 150
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT, TRUDEAU & ASS.
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Perreault, Sylvie
3875, St-Vincent
Rawdon (Québec)
JOK 150
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-001017-001A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Saint-Calixte, Rawdon, Entrelacs, Chertsey, Saint-Roch-de-l'Achigan
DATE DE FIN: 1997-07-31

M95-01082-8
SERVICES INTERNATIONALS SKYPORT INC.
975, Roméo-Vachon Nord, Suite 34
Dorval (Québec)
H4Y 1H1
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT, TRUDEAU & ASS.
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
TRANSPORT AÉROPORTUAIRE
PREMIÈREMENT
TERRITOIRE: De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) à la Communauté Urbaine De Montréal
PARCOURS: Boulevard Mirabel, autoroute 15, Dans la Communauté Urbaine de Montréal, selon entente avec les autorités municipales.
PARCOURS ALTERNATIF (1): Boulevard Mirabel, route 117, Dans la Communauté Urbaine de Montréal, selon entente avec les autorités municipales.
PARCOURS ALTERNATIF (2): Boulevard Mirabel, autoroute 15, autoroute 640, autoroute 13, Dans la Communauté Urbaine de Montréal, selon entente avec les autorités municipales.
DEUXIÈME
TRANSPORT AÉROPORTUAIRE
TERRITOIRE: De l'Aéroport de Montréal (Dorval) à la Communauté Urbaine De Montréal
PARCOURS: Dans la Communauté Urbaine de Montréal, selon entente avec les autorités municipales.
TROISIÈME
TRANSPORT AÉROPORTUAIRE
TERRITOIRE: De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) à l'Aéroport de Montréal (Dorval) et vice versa
PARCOURS: Boulevard Mirabel, autoroute 15, autoroute 640, autoroute 13, route 520 au rond point de Dorval à l'Aéroport de Montréal (Dorval) et vice versa
PARCOURS ALTERNATIF (1): Autoroute 15, Trans-Canada (Autoroute 640, Côte-de-Liesse, rond point de Dorval à l'Aéroport de Montréal (Dorval) et vice versa
HORAIRE ET FREQUENCE: Suivant l'horaire de départ et d'arrivée des avions, du lundi au dimanche inclusivement, 24 heures par jour.
CLIENTÈLE: Les membres d'équipage d'Air Canada
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A6
CONDITIONS ET RESTRICTIONS: RELIES AUX TROIS TERRITOIRES: 1. La détentrice pourra varier les heures indiquées de façon à se conformer aux modifications d'horaires de la compagnie aérienne pour laquelle elle dispense le service; 2. Maintien en vigueur du contrat avec les autorités aéroportuaires concernées dans la mesure où tel contrat est nécessaire
DURÉE: 1 an moins 1 jour ou décision de la Commission sur le permis régulier.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-00721-6
AUTOBUS REMA INC.
2267, 10 rang Simpson
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
JOC 1A0
PROCUREUR: POTHIER, DELISLE (avocats)
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
4-Q-001003-006B
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRES(S) AUTORISÉ(S):
De Drummondville, à Stoneham-et-Tewkesbury, Potton, Orford
HORAIRE ET FREQUENCE: Les samedis ou dimanches matins (selon la journée choisie)
Départ: Aréna Marcel Dionne à 06h45
Départ: Olympia Yvan Courmoyer à 07h00
Retour: Aux mêmes endroits qu'au départ vers 18h00
Du 1er janvier au 30 avril de chaque année
CLIENTÈLE: Les membres du club de ski optimiste St-Simon Enr., Participant à des activités de ski.
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A5
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S): Selon le contrat intervenu entre les parties.
DURÉE: 5 ans

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M95-00963-0
Mahdavi, Ali
430, Abélard, app. 1C
Verdun (Québec)
H3E 1B5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Heydari Haghsheenas, Zari
25, Glenary, App. 315
Montréal (Québec)
H3R 3L2
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-216126-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
M95-00966-3
9010-2187 QUÉBEC INC.
1, Place des Chevaliers
Le Gardeur (Québec)
J5Z 3S1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Archambault, Jacques
456, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec)
J6A 2T4
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-204661-001B, 003B, 004B et 005B
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A32 Repentigny

M95-00978-8
Boora, Bhupinder Singh
631, Gagné
Lasalle (Québec)
H8P 3H5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bhuller Nirbhaye, Singh
1311 Daigneault
Lasalle (Québec)
H8N 1G1
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-204013-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
M95-01041-4
Lefebvre, Alain
29, rue Maurice
Saint-Constant (Québec)
J5A 1T8
PROCUREUR: Me Robert Beaulieu
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Mailloux, Claude
(Guillaume Taxi Enrg.)
23, rue des Epinettes
Mercier (Québec)
J6R 1W6
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-214293-002A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
M95-01050-5
Rioux, Sylvain
2525, rue Bellerose, app. 209
Longueuil (Québec)
J4L 4H8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Rouleau, Clément
132 De La Vallée
Boucherville (Québec)
J4B 4X8
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-210474-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A01 Boucherville
M95-01056-2
Laviolette, Michel
530, rue Fournier
Laval (Québec)
H7A 4B5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Basmadjian, Khatchadour
3285, boul. du Souvenir, app. 714
Laval (Québec)
H7V 3R3
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-208533-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A08 Laval
M95-01058-8
Sharifi, Fatemeh
7900, Côte-St-Luc, app. 520
Montréal (Québec)
H4W 3G8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Sabbaghe-Kermani, Ramin
7952, Boul. Saint-Michel, app. 308
Montréal (Québec)
H1Z 3E1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-214000-002A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
M95-01062-0
Célestin, Ketely
(Les Investissements J.D.O.B. enr.)
550, De Crête
Laval (Québec)
H7K 3M6
PROCUREUR: Me Jean-Philippe Guerrero
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Werner, Ernest Adalbert
1285, Lucerne Road
Mont-Royal (Québec)
H3R 2H7
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-207118-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
M95-01071-1
Assiani, Abderrazak
3766, rue Monselet, app. 107
Montréal-Nord (Québec)
H1H 2B5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bakomlilis, Theophilos
101 Vallée
Mercier (Québec)
J6R 1N4
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-215951-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
M95-00695-2
Duguay, Gisèle
5500, boul. Henri-Bourassa, app. 108
Charlesbourg (Québec)
G1H 7K5
PROCUREUR: Me Alain Fecteau
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2969-1052 QUÉBEC INC.
2856, Montreuil
Saint-Foy (Québec)
G1V 2E3
TRANSFERT DE PERMIS
0-Q-205699-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Sainte-Foy-Sillery (A-38)
M95-00696-0
Lefebvre, Mario
651, Hôtel de Ville
Saint-Louis-de-France (Québec)
G8T 1A6
PROCUREUR: St-Arnaud Pellerin Leblanc
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Désilets, Ginette
1055, côte Richelieu, App. 7
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G9A 5V8
TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-204901-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Trois-Rivières (A-40)
M95-00718-2
Guy, Serge
740, place Ouellet
Saint-Louis-de-France (Québec)
G8T 8T9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Harvey, Pauline
(PAULINE HARVEY)
253 St-Georges
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 5E7
TRANSFERT DE PERMIS
4-Q-202973-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Trois-Rivières (A-40)
M95-00722-4
Ben Larbi, Abdellatif
3347, Montpetit
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2T3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Thivierge, Josée
1264, de la Montagne des Roches, App. 101
Charlesbourg (Québec)
G2L 2T4
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-205856-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Québec (A-36)
M95-00737-2
Zehrouni, Azzeddine
635, de Norvège, App. 1
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3G3
PROCUREUR: Me Jacques Couillard
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Mercier, Michel
72, des Monts
Lac-Delage (Québec)
G0A 4P0
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-203426-003A

DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Québec (A-36)

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-01051-3
Benoît, Pierre
3400, Beaver Road
Rawdon (Québec)
JOK 3H0
DEMANDE DE PERMIS
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION (206306) Sainte-Julienne
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Saint-Esprit et Sainte-Julienne
M95-01052-1
9017-3428 QUÉBEC INC.
13, rue Masson
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec)
JOK 3H0
DEMANDE DE PERMIS
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 206305 Saint-Roch-de-l'Achigan
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Saint-Roch-de-l'Achigan
M95-00699-4
Plante, Daniel
2380, Chemin Du Sault
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2J6
DEMANDE DE PERMIS
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION Saint-Romuald (250252)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Saint-Hélène-de-Breakyville (25015-P)
Saint-Jean-Chrysostome (25020-V)
Saint-Romuald (25025-V)
M95-00733-1
Corbey, Gilles
(TAXI GILCOR)
238, Rang 10
Saint-Léonard-d'Aston (Québec)
JOC 1M0
DEMANDE DE PERMIS
DANS LE TERRITOIRE DE:
La région Saint-Léonard-d'Aston (205010)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Saint-Wenceslas (50020-VL)
Saint-Wenceslas (50025-SD)
Saint-Célestin (50030-VL)
Saint-Célestin (50035-SD)
Saint-Léonard-d'Aston (50042-SD)

M95-01038-0
Bchoutli, Bchara
(Espace Transport)
192 De Noirmoutier
Laval (Québec)
H7N 5H2
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01064-6
DÉMENAGEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTRETIEN MENAGER SD INC.
7750, du Ronceray #1
Anjou (Québec)
H1K 3Y3
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00706-7
Nantel, Gilles
(Transport Gilles Nantel Enr.)
343, de la Vallée
Grandes-Piles (Québec)
G0X 1H0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00965-5
Fournier, Marc
(Fournier International Québec)
87, Paul
Saint-Mathieu (Québec)
JOL 2H0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00968-9
IVACO ROLLING MILLS LIMITED PARTNERSHIP
770, rue Sherbrooke ouest, 20e
Montréal (Québec)
H2A 1G1
PROCUREUR: LANDE & ASSOCIATES
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00972-1
S & T Transport
13845, rue Plouffe
Mirabel (Québec)
J7N 1P1
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00977-0
2549-0369 QUÉBEC INC.
2169 Delormier
Longueuil (Québec)
J4K 3P1
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01002-6
F.C. COURRIER INC.
700, rue Lavigier
Sherbrooke (Québec)
J1G 2Y2
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01012-5
AXCEL TRANSPORT & DÉMÉNAGEMENT INC.
9080 Langelier, suite 3
Saint-Léonard (Québec)
H1P 3E6
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00750-7
TRANSPORTS IDOLA LAVOIE INC.
67, Chemin St-Etienne
Petit-Saguenay (Québec)
G0V 1N0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales

duits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01014-1
Marchand, François
1319, rang Maska
Dunham (Québec)
JOE 1M0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01016-6
Marchand, Claude
1319, Maska
Dunham (Québec)
JOE 1M0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01025-7
Éthier, Guy Robert
(G.R. Ethier)
379, rue Georges
Sainte-Sophie (Québec)
JOR 1S0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01038-0
Bchoutli, Bchara
(Espace Transport)
192 De Noirmoutier
Laval (Québec)
H7N 5H2
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-00975-4
Maheu, Yves
(Transport Yves Maheu enr.)
280, route 343
Saint-Côme (Québec)
JOK 2B0
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
LES TERRASSEMENTS IDEAL INC.
980, boul. Lapachelle
Saint-Amand (Québec)
J7Z 5T4
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT
DUDIT PERMIS
7-M-513406-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
M95-00989-5
Morel, Denis
343, rang St-Édouard
Saint-Mathieu (Québec)
JOL 2H0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Montpetit, Gilles
2946, boul. Perrot
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec)
J7V 8P4
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-508452-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
M95-00993-7
LES EXCAVATIONS VESPO INC.
2350, St-Patrick
Montréal (Québec)
H3K 1B6
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
R. RECINE TRANSPORT (1986) INC.
8101, Elmisle
Lasalle (Québec)
H8M 2V6
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-512930-001A, 006A, 007A, 008A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
M95-01010-9
TRANSPORT STÉPHANE JOLY INC.
220, chemin St-Gabriel
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
JOK 2A0
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
LEO PAUL DESMARAIS INC.
4721 rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes (Québec)
JOK 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-508559-028A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
M95-01024-0
TRANSPORT BOUL INC.
80, rue de l'Eglise
Saint-Félix-de-Dalquier (Québec)
JOY 1G3
PROCUREUR: DUGUAY, BASTIEN, LANGAGNE
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
VINCENT LEFEBVRE INC.
131, rue Poirier
Amos (Québec)
J9P 3V7
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-507196-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
M95-01039-8
9013-5195 QUÉBEC INC.
(Entreprises R.M.B.)
1132, avenue St-Philippe
Duboussin (Québec)
J9P 4N7
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
Cloutier, Michèle
(Les Entreprises M.C. Enregistré)
1132, avenue St-Philippe
Duboussin (Québec)
J9P 4N7
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-514092-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
M95-01065-3
Dufresne Baril, Madeleine
(Entreprises R.M.B.)
1132, avenue St-Philippe
Saint-Damien (Québec)
JOK 2E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Baril, Daniel
(Transport Daniel Baril et Fils)
4175, chemin du Lac Corbeau
Saint-Damien (Québec)
JOK 2E0
TRANSFERT DE PERMIS

chandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
Q95-00759-6
DUMAS, PAUL-AIMÉ
(TRANSPORT P.A. DUMAS ENR.)
100, de l'Iris, R.R. #1
Saint-Henri (Québec)
GOR 3E0
PROC.: GAGNÉ, LETARTE & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
Q95-00760-4
REMORQUAGE JAC-NIC INC.
1012, rue Renault
Saint-Jean-Chrysostome (Québec)
G6Z 2L3
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
Q95-80019-8
TRANSPORT MARCEL PILON INC.
166, Rue Villeneuve
Val-d'Or (Québec)
J9P 3M1
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
M95-01074-5
Transport Daigle (S.E.N.C.)
140, rue Belcourt
Granby (Québec)
J2G 6K6
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
Transport Adam & Fils enr.
664, rue Champlain
Roxton Pond (Québec)
JOE 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-512783-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00708-3
Landry, Jacques
985, du Doré
Havre-Saint-Pierre (Québec)
GOG 1P0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2952-9152 QUÉBEC INC.
985, du Doré
C.P. 802
Havre-Saint-Pierre (Québec)
GOG 1P0
TRANSFERT DE PERMIS
permis concerné: 6-Q-510860-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 9
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00709-1
2852-4924 QUÉBEC INC.
37, rue Thibault, C.P. 498
Luceville (Québec)
GOK 1E0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER, BERNIER
Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT J N ROSSIGNOL INC
742 route 132 Ouest
Saint-Moise (Québec)
G0J 2Z0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER, BERNIER
Société d'avocats
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 3-Q-509295-005A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00710-9
JOS GAGNON & FILS INC
207, Marius-Barbeau
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec)
G0S 2V0
MAINTIEN DE PERMIS — ACQUISITION
D'INTERÊTS
PERMIS CONCERNÉS: 7-Q-508665-001A
ET 7-Q-508665-002A
TERRITOIRE: REGION 03
La nouvelle liste des actionnaires peut-être consultée au dossier de la Commission.
Q95-00723-2
Jobin, Marc-André
(Les Transports M.A.J.)
162, Vaillancourt
Beauport (Québec)
G1B 2S5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
CAMIONNAGE RAYNALD RACINE INC.
126, rue Viger
Beauport (Québec)
G1B 1L7
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 8-Q-507500-001C
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00739-8
JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC.
155, rue Duguay Ouest, C.P. 10
La Malbaie (Québec)
G5A 1B4
PROCUREUR: ÉMOND ET HÉROUX
ET DEMANDEUR-CÉDANT
J.L.L. TRANSPORT INC
5, Vermont, C.P. 1171
Clermont (Québec)
G4A 1H0
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT
DUDIT PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 3-Q-509204-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00746-3
CANDIDE VILLENEUVE PAYSAGISTE INC.
1665, ave Notre-Dame
Charlesbourg (Québec)
G2N 1S6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Villeneuve, Candide
1665, ave Notre-Dame
Charlesbourg (Québec)
G2N 1S6
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 8-Q-500562-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00749-7
MICHEL GARON INC.
429, St-Jacques
Saint-Narcisse-de-Beaurivage (Québec)
G0S 1W0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Aubert, Gaëtan
881, Chemin Pintendre
Pintendre (Québec)
GOR 2K0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 6-Q-510175-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

SUITE À LA PAGE B 7

ÉCONOMIE

EN BREF

UBI: VIDÉOTRON ET IBM RÉVISENT LEUR COLLABORATION

(PC) — Vidéotron et IBM ont annoncé hier leur décision de réviser leur intention de développer conjointement le terminal vidéo-numérique pour la prochaine phase du projet UBI. Bien que Vidéotron et IBM aient convenu de mettre fin à cette collaboration, IBM continuera de travailler avec le Consortium UBI pour parachever le développement du serveur transactionnel UBI, qui jouera un rôle clef dans la gestion des transactions entre les consommateurs et les fournisseurs de services. Vidéotron, par l'entremise de sa filiale Vidéoway, assurera donc la responsabilité entière du développement et de l'approvisionnement des terminaux audio-numériques.

ALCAN: UNE ACQUISITION EN IRLANDE

(PC) — Alcan a annoncé hier qu'elle fera l'acquisition de 35 % du Groupe irlandais Royal Dutch Shell dans l'usine d'alumine Aughinish, en Irlande. Alcan aura ainsi la propriété exclusive de cette installation, dont la capacité est de 1,1 million de tonnes par année. L'usine Aughinish, en opération depuis 1983, traite le minerai de bauxite pour produire de l'alumine métallurgique, principale matière première entrant dans la production de l'aluminium de première fusion. Par une transaction connexe, Alcan a aussi l'intention d'acquies la participation de 6 % de Royal Dutch Shell dans la société de portefeuille américaine Halco (Mining) ce qui porterait sa participation à 33 %. Halco appartient à un consortium de huit entreprises d'aluminium.

MISES À PIED CHEZ CHRYSLER

Windsor (PC) — Plus de 5000 employés de Chrysler à Windsor pourraient être mis à pied dès lundi en raison d'une grève dans une usine de l'Indiana fabriquant des transmissions automobiles, a annoncé un porte-parole hier. Trois mille autres travailleurs pourraient être renvoyés à la maison au milieu de la semaine, a ajouté Walt McCall. Près de 6000 employés affiliés aux Travaillants unis de l'automobile à Kokomo, Indiana, sont entrés en grève hier. L'usine fabrique des transmissions pour pratiquement tous les véhicules que vend Chrysler. La compagnie a tout juste assez de transmissions pour garder l'usine de Windsor ouverte jusqu'à la fin de la journée d'aujourd'hui, affirme Walt McCall.

UN HÔTEL MARRIOTT À TREMBLANT

Intrawest donnera, mardi prochain, les détails entourant la mise en chantier d'un important hôtel au Mont Tremblant. Les travaux débuteront en mai. Cet hôtel sera exploité sous la bannière Residence Inn by Marriott.

TECHNOLOGIE

Les PME québécoises sont dans la course à la modernisation

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

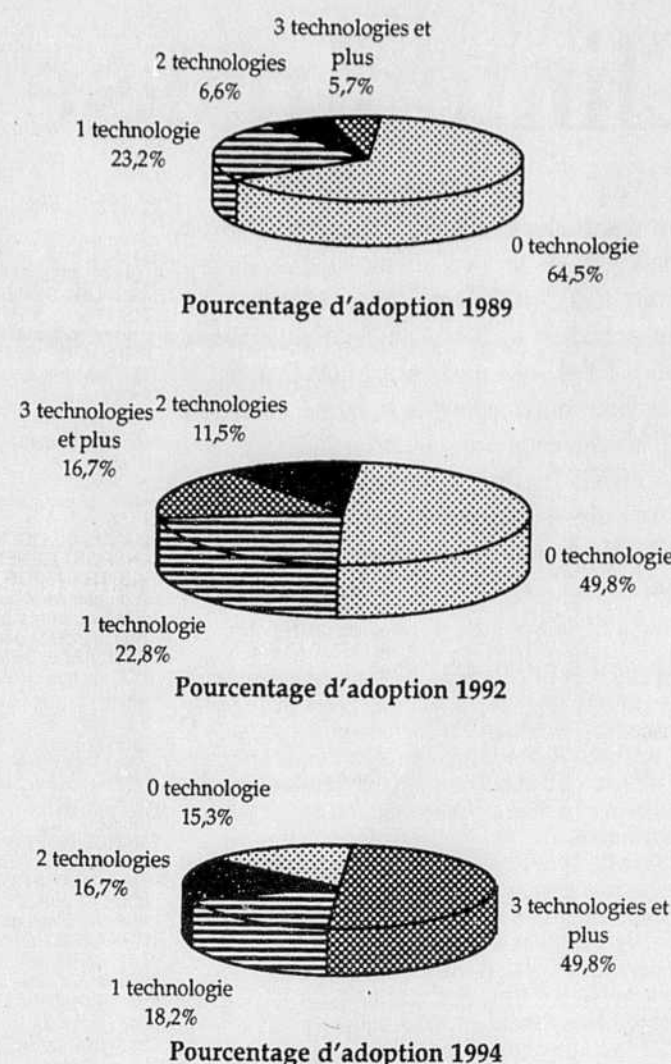
Les PME manufacturières du Québec ont fait preuve d'un grand dynamisme depuis trois ans dans l'adoption de nouvelles technologies, après avoir effectué un rattrapage entre 1989 et 1992. Cet effort leur permet de rester dans la course à la modernisation et à la mondialisation, et de suivre la vague des investissements manufacturiers en Amérique du Nord, qui ont augmenté de 47 % depuis trois ans.

«Il n'y a rien de statique», prévient Jean-Bernard Carrière, spécialiste en sciences de la gestion à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a dirigé cette enquête sur le profil technologique des PME manufacturières du Québec, dont les progrès en matière de technologies de production, qu'elles soient génériques (dessin, contrôle et fabrication assistés par ordinateur, robot, etc.) ou qu'elles soient des technologies d'intégration, par exemple le système du juste-à-temps, paraissent incontestables.

Quoi qu'il en soit, en 1995, selon cette enquête menée auprès de 406 PME, constituant un échantillonnage assez large pour assurer une marge d'erreur de moins de 5 %, on compte 84,3 % de ces PME qui ont adopté au moins une nouvelle technologie générique de fabrication, en comparaison de 51,1 % en 1992 et de 35,5 % en 1989.

Fait plus significatif, on constate depuis trois ans que le nombre de PME adoptant une seule nouvelle technologie est en régression, alors qu'il y a une augmentation importante de PME ayant adopté trois nouvelles technologies ou plus; en fait, cette dernière catégorie représente maintenant 50 % des PME échantillonnées, en comparaison de 5,7 % en 1989. Cela démontre une dynamique d'adoption très active depuis trois ans, particulièrement dans le cas des entreprises ayant franchi le seuil de la première acquisition technologique.

L'enquête met en évidence plusieurs autres aspects du dynamisme des PME manufacturières du Québec. On constate notamment que les PME de haut niveau technologique ont un taux de vente hors Québec



SOURCE: CENTRE FRANCOPHONE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORGANISATIONS

deux fois plus élevé que les PME n'ayant pas adopté une nouvelle technologie.

En outre, 77,9 % des PME ont organisé des cours de formation technique pour leur personnel, ce qui ébranle un préjugé solide-ment ancré sur la présumée insensibilité des PME envers la formation. Il arrive également que 64,5 % des PME disent avoir au moins une activité en matière de recherche

et développement. Elles sont aussi nombreuses à pratiquer une forme de veille technologique; en fait, plus une PME a un niveau technologique élevé, plus elle est aux aguets.

M. Carrière en arrive à une observation qui décrit de façon saisissante les attitudes qui se manifestent dans un monde de concurrence technologique farouche: «Avant, les gros mangeaient les petits; maintenant ce sont les rapides qui mangent les lents.»

L'enquête de 1994 a été menée auprès de PME dans dix secteurs d'activité (viandes et volailles, cuir, plastique, scieries, imprimerie, produits électriques), alors que celle de 1992 portait sur d'autres secteurs (produits laitiers, textile, portes et châssis, meubles, aéronefs, etc.).

Il s'agit en réalité d'enquêtes récurrentes qui se complètent et permettent de dégager un portrait global. Ce projet de recherche est mené en collaboration avec le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO), l'Association des manufacturiers du Québec (AMQ), le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, ainsi que la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

Le président de l'AMQ, Gérard Ponton, et Monique Charbonneau, directrice générale du CEFRIO, voient dans ces résultats «un rattrapage spectaculaire».

Bell revient à la charge et veut se défaire de son service aux résidences

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Déboutée l'an dernier, Bell remet à l'entrepreneur de téléphonie a déposé hier une nouvelle demande devant le CRTC visant à refiler aux usagers la propriété du câblage téléphonique intérieur pour les services monolignes de résidence et d'affaires.

La proposition de Bell implique le transfert, aux usagers, de la propriété et de la responsabilité des frais d'installation, de modifications, d'ajouts, de réparation et d'entretien.

Le choix du fournisseur lui reviendrait également mais si le consommateur retenait les services des techniciens de Bell, il serait facturé pour le matériel et le temps consacré, au taux de 91 \$ la première heure, et de 18 \$ pour chaque bloc additionnel de 15 minutes.

Bell revient ainsi à la charge. L'an dernier, elle avait essuyé un refus de la part du CRTC, invité à étudier une demande similaire déposée à la fois par Bell et par BC Tel.

«Selon la preuve présentée lors des audiences publiques, le CRTC a conclu que la démarche particulière de Bell et BC Tel ne servait pas l'intérêt public», pouvait-on lire dans la décision de l'agence de réglementation, rendue le 2 février 1994.

AIDER LE MONDE MOT À MOT



L'autonomie grâce à l'alphabetisation dans le monde en développement
1-800-661-2633

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

SUITE DE LA PAGE B 6

9014-2019 QUÉBEC INC.
196, Rang des Bouffard
Petite-Matane (Québec)
G0J 1Y0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2553-1914 QUÉBEC INC.
196, rang des Bouffard
Petite-Matane (Québec)
G0J 1Y0

Q95-00751-3

MATIÈRES AUTORIZÉES: TOUTES
MATIÈRES DEMANDÉES: TOUTES
MATIÈRES, PLUS LES MATIÈRES 26: LA
LISTE AU COMPLET DE CES MATIÈRES
PEUT-ÊTRE CONSULTÉE AU BUREAU
DE LA COMMISSION AUX HEURES
D'OUVERTURE.

M95-01072-9
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉ-
GION 6 INC.
1800, bl. Marie-Victorin, Bureau 201
Longueuil (Québec)
J4G 1Y9

PROCEUREUR: PAQUETTE, PER-
REAU, TRUDEAU & ASS.
DEMANDEURS-CONJOINTS
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN
VRAC LAPRAIRIE-NAPIERVILLE INC.
915, bl. Taschereau #102
La Prairie (Québec)
J5R 1W5
Garand, Jean-Pierre
1915, Du Moulin
Sainte-Madeleine (Québec)
J0H 1S0
JUDÉS PROVOST TRANSPORT INC.
61, rang St-Marc
Saint-Philippe (Québec)
J0L 2K0
INTIME(E)S
Boisvert, Bernard
(Bernard Boisvert Enr.)
181, rue Ste-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E2
Les Constructions C & F
5135, Péguay
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 5Z8
Dubuc, Réjean
(Transport Réjean Dubuc Enr.)
202, Boyer
Saint-Isidore (Québec)
J0L 2A0
VIAITEUR DUMONT TRANSPORT INC.
707, Toupin
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 1W4
Hubergeau, Pierre
(Les Entreprises Pierre Huberdeau Enr.)
1498, Rue Soucy
Saint-Hubert (Québec)
J4T 1A3
Jeannotte, Yvon
(Yvon Jeannotte Enregistrée)
154, Verchères
Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec)
J0L 2E0
Lafrance, Marcel
(Transport Marcel Lafrance enr)
1890, Borduas
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1B7
F. TREPANIER TRANSPORT INC.
305, rue Serca
Terrebonne (Québec)
J6W 5C8
Bernard, Patrick
(Transport Bernard)
476, Ste-Hélène, App. 4
Longueuil (Québec)
J4K 3R2
TONY SERACINO LTÉE
701, boul. Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 5V5
Brouillard, Jean-Claude
388, ave. Alice
Saint-Amable (Québec)
J0L 1N0
142509 CANADA LTÉE
780, rue Gravel
Laval (Québec)
H7X 2B1
FORBEC TRANSPORT LIMITÉE
293, rue Chappuis
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 5J1
Mainville, Rémi
318, rang St-Etienne
Saint-Placide (Québec)
J0V 2B0
TRANSPORT CARMEL RIEUNDEAU &
FILS INC.
25, boul. des Hauts-Bois
Sainte-Julie (Québec)
J0L 2C0
Durocher, Aimé
833, Arthur Sauvé
Saint-Eustache (Québec)

Q95-00761-2

R. OUELLET ET FILS INC.
606, Lévesque
Saint-Ludger-de-Milot (Québec)
G0W 2B0
MAINTIEN DE PERMIS — ACQUISITION
D'INTERETS
PERMIS CONCERNÉ: 1-Q-508851-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
RÉGION 02
MATIÈRES AUTORIZÉES: TOUTES
MATIÈRES

Q95-00762-0

TRANSPORT J. ROBICHAUD INC.
554, Principale
Pohénégamook (Québec)
G0L 4J0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Robichaud, Julien
554, Principale
Pohénégamook (Québec)
G0L 4J0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 5-Q-501720-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
RÉGION 3
MATIÈRES AUTORIZÉES: TOUTES
MATIÈRES

Q95-00763-8

Langlois, Sylvain
101, xde la Station
Sainte-Apolline-de-Patton (Québec)
G0R 2P0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Succession Jean-Paul Langlois
a/s Yolande Nicole
207 Principale
Sainte-Apolline-de-Patton (Québec)
G0R 2P0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 1-Q-501781-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
RÉGION 3
MATIÈRES AUTORIZÉES: TOUTES
MATIÈRES

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-00992-9
TRANSPORT J.D. ROY ET FILS INC.
3131, boul. de la Concorde
Suite 400
Laval (Québec)
H7E 4V4
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
6-M-513886-003A
TERRITOIRE: Région 10

M95-01001-8

CIMENT PERREAULT INC.
300, rang Brûlé, C.P. 420
Saint-Thomas (Québec)

J7R 4K3
Transport G.R. Durocher enr.
780, rue Gravel
Laval (Québec)
H7X 2B1
151116 CANADA INC.
833, Arthur Sauvé
Saint-Eustache (Québec)
J7R 4K3
Benoit, Fernand
215, Grand Rang
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec)
J0H 2G0
BERNARD GÉLINEAU INC.
(Transport BJD Enr.)
530, Ruisseau des Noyers
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)
J0J 120
ENTREPRISE S. VARY LTÉE
(Entreprise S. Vary Ltée)
723, Ruisseau Nord
Beloeil (Québec)
J3G 2C9
MARTIAL EXCAVATION INC.
5431, rue Jonergin
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 2S1
Brouillard, Gilles
220, Mgr Nadeau
Sorel (Québec)
J3P 2C8
Pépin, Gilles
(Les Transports Gilles Pépin Enr.)
942, des Plaines
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1M1
PAVAGE J.L. LECLERC INC.
2955, Leclerc
Saint-Jean-Baptiste (Québec)
J0L 2B0
J. RENE POIRIER EXCAVATION LTÉE
894, Louis Hébert
Longueuil (Québec)
J4J 4R1
LES CAMIONNAGES R. GIROUX ET FILS
INC.
1386, Soucy
Saint-Hubert (Québec)
J4T 1A3
Robert, François
526, rang Séraphine
L'Ange-Gardien (Québec)
J0E 1E0
Bélanger, Réjean
4395, rue Jean-Paul Gagnon
Terrebonne (Québec)
J6W 5C9
EXCAVATION PAUL TÊTREAU INC.
2600, boul. Industriel
Chambly (Québec)
J3L 4V2
St-Pierre, Réjean
487, rue Saint-Etienne
Saint-Placide (Québec)
J0V 2B0
PIERRE SÉGUIN TRANSPORT INC.
9620, Ignace Lot T
Brossard (Québec)
J4Y 2R4
Lacombe, Gilles
1727, des Prairies
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1L9
Loiseau, Ginette
1727, des Prairies
Sainte-Julie (Québec)
J0L 2C0
REVOCATION DE PERMIS
8-M-507811-002A-005A-006A
3-M-514630-001A-002A
7-M-513067-001A-002A
5-M-510347-001B-002A
5-M-511659-002B-004C-005B-006B
4-M-510561-002A-005A
2-M-513237-001A
7-M-512903-002A
4-M-514795-001A
1-M-506257-002A-003A-004A
7-M-514479-001A
1-M-511547-001A
4-M-509415-002A-008A
4-M-508375-002A-004A-005A
2-M-506587-001A
3-M-508970-001A-007A
7-M-513273-002A
7-M-512150-001A
4-M-502451-001A
9-M-512653-001A
1-M-514756-001A
6-M-513415-001A
9-M-512903-002A
2-M-512403-001A-002A
2-M-507759-001A-002A
5-M-511410-001A
1-M-511091-001A-004A
4-M-513045-001A
2-M-512643-003A
2-M-511397-001A

9-M-512638-001A
0-M-510946-001A-002A-003A-004A-005A-
006B-007A-008A-009A-017A-027A-028A-
029A-030A-031A-032A
9-M-511721-001A
4-M-512039-001A-004B
Le texte complet de la demande peut être
consulté à la Commission aux heures d'ou-
verture.

CAMIONNAGE EN VRAC
AVIS PROPRIO MOTU

Consultez le texte de la demande pour délai
de publication et d'intervention

M95-00985-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMEE
GILLES POMERLEAU TRANSPORT INC.
Rang 2
Sainte-Hélène-de-Mancebourg (Québec)
J0Z 2T0
REVOCATION DE PERMIS
5-M-511709-001A

Toute personne intéressée peut dans les
dix (10) jours de la publication de cet avis
faire connaître son intention d'être enten-
due.

M95-00986-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMEE
TRANSPORT ANDRÉ ROY INC.
679, rue Poulin
Lac-Drolet (Québec)
G0Y 1C0
REVOCATION DE LICENCES
9-M-514600-001A-002A-003A

Toute personne intéressée peut dans les
dix (10) jours de la publication de cet avis
faire connaître son intention d'être enten-
due.

M95-00995-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMEE
TRANSPORT JEAN-YVES CÔTÉ (1991)
INC.
790, rue Bombardier
Mascoque (Québec)
J7K 1X9
REVOCATION DE PERMIS
6-M-512144-020A

Toute personne intéressée peut dans les
dix (10) jours de la publication de cet avis
faire connaître son intention d'être enten-
due.

COURTAGE EN
CAMIONNAGE EN VRAC

Avis des affaires relatives au courtage en
transport donné en vertu des dispositions
des Règles de pratique et de régie interne
de la Commission des transports du Qué-
bec

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Q95-00750-5
ASS. DES TRANSPORTEURS EN VRAC
BAIE-COMEAU INC.
2650, boul. Lafèche, 2e Étage
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1E4
DEMANDE DE MODIFICATION DES TA-
RIFS DE COURTAGE
Cotisation annuelle de 1440,00 \$ et
300,00 \$ pour un membre en forêt.
Région 9

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la
Commission donne à tous les titulaires de
permis pour satisfaire à l'article 9 de l'Or-
donnance générale sur le transport de pas-
sagers et de marchandises par eau.

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Q95-00662-2
9000-8186 Québec Inc.
124, rue St-Louis
Montmagny (Québec)
G5V 1M8
PROCEUREUR: VÉZINA, POULIOT & ASS.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS ET MO-
DIFICATION D'HORAIRE ET DÉPÔT DE
TAUX ET TARIFS
CLASSE I-A: PASSAGERS
3-Q-700191-001A
TERRITOIRE(S) AUTORIZÉ(S):
Transport de passagers et de leurs ba-
gages entre Montmagny (18050) et Saint-
Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (18070).
FREQUENCE: De avril à novembre de
chaque année
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Un minimum de quatre (4) passagers est
requis pour effectuer ce service.
CLASSE IV: CHARTER-PARTIE
3-Q-700191-002A
TERRITOIRE(S) AUTORIZÉ(S):
Transport sur demande des passagers et
de leurs bagages à partir de Montmagny
(18050) vers Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-
Grues (18070) (Grosse-Ile, Ile-de-la-Sotti-
se, Ile-Patience, Ile Ste-Marguerite, Ile-aux-
Têtes, Ile-Longue, Ile-aux-Chevaux, Ile-
au-Canot, Ile-Aux-Grues, Ile-Aux-Diels, et
Saint-François (20005) (Ile-Madame, Ile-
aux-Ruoux) et retour.
FREQUENCE: De avril à novembre de
chaque année
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Un minimum de quatre (4) passagers est
requis pour effectuer ce service

Q95-00697-8
Fraser, Jacques
chemin Principal
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Québec)
G0L 1K0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
CLASSE I-A: PASSAGERS
0-Q-700178-001B
SERVICE(S) AUTORIZÉ(S):
Transport de passagers du quai de l'Isle-
Verte (village 12040) au quai de Notre-
Dame-des-Sept-Douleurs (12045) ou vice-
versa.
Transport de touristes à heure plus souple,
sur appel, pour les clients des gîtes d'hé-
bergement, des motels et des chalets.
Transport d'urgence entre ces mêmes
gîtes.

Q95-00698-6
Cloutier, Julien
8, Bonfils, C.P. 467
Percé (Québec)
G0C 1G0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
8-Q-700170-001B
CLASSE I-A: PASSAGERS
SERVICE(S) AUTORIZÉ(S):
Transport maritime de passagers, sur de-
mande, de la ville de Percé (02005) pour
faire le tour de l'île Bonaventure (Percé
02150), et retour, tout en faisant, à l'oc-
casion de ces voyages, descendre des pas-
sagers dans l'île Bonaventure (Percé
02150) pour les ramener plus tard.

Q95-00702-6
SET-HA (DIVISION INTERNATIONAL)
INC.
155, place du Quai
Percé (Québec)
G0C 2L0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS, MAÎN-
TIEN ET DÉPÔT DE TAUX
CLASSE I-A: PASSAGERS
3-Q-700179-001B
TERRITOIRE(S) AUTORIZÉ(S):
SERVICES: A) Transport maritime de pas-
sagers de la ville de Percé (02005) à parc
Forillon (Gaspé 03005) pour des randon-
nées de trois heures avec vision sous-ma-
rine et pour le lever du soleil ainsi que pour
le coucher du soleil, et retour à Percé
(02005), avec autorisation de laisser des-
cendre des passagers et les ramener plus
tard. A horaire fixe et/ou sur demande.
B) De Percé (02005) à parc Ile-Bonaventu-
re (Percé 02005) pour des randonnées
d'une heure trente minutes avec vision
sous-marine, et retour à Percé (02005),
avec autorisation de laisser descendre des

passagers à parc Ile-Bonaventure (Percé
02005) et les ramener plus tard. A horaire
fixe et/ou sur demande.
C) De Percé (02005), la Baie de Bara-
chois, la Baie de Cap d'Espoir et les envi-
rons, ces circuits sont offerts avec le ser-
vice de bar et restauration information tri-
lingue électronique sur la faune aquatique;
sur les parcs Forillon (Gaspé 03005) et Ile-
Bonaventure (Percé 02005), ainsi que sur
les attraits en général de Percé (02005)
pour des randonnées de cinq heures et
plus avec vision sous-marine de nuit avec
musique de danse et orchestre.
DURÉE: Du 15 avril jusqu'à la fin du mois
d'octobre de chaque année.
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Le service se donnera avec une vedette à
vision sous-marine. Les randonnées en
mer sont sujettes aux limites imposées par
le certificat d'inspection émanant du mi-
nistère des transports — sécurité des navires,
lesquelles sont temporaires et peuvent va-
rier dans le futur. Le capitaine du navire se
réserve tous les droits d'agir sur les ho-
raires en fonction de la météorologie ou de
toute autre cause.

Q95-00707-5
TRAVERSE LAVAL ÎLE BIZARD INC.
99, rue les Érables
Laval (Québec)
H7R 1A3
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
5-Q-700140-001B
CLASSE I-B: TRAVERSISERS
Service(s) autorisé(s):
Transport, au moyen d'un bac sans mo-
teur, de passagers et véhicules automo-
biles, selon un service de traversier, entre
Laval-sur-le-Lac (65005) et l'Île-Bizard
(66150).

Q95-00713-3
SOCIÉTÉ INTER-RIVES DE L'ÎLE-VERTE
INC.
Île Verte
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Québec)
G0L 1K0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS ET
FIXATION DE TAUX
2-Q-700168-001B
SERVICE(S) AUTORIZÉ(S):
Transport de passagers, de marchandises
et de véhicules automobiles entre les mu-
nicipalités de Notre-Dame-des-Sept-Dou-
leurs (Isle-Verte) (12045) et Saint-Jean-
Baptiste-de-l'Isle-Verte (12050)

Q95-00728-1
LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP ST-
SIMÉON LIMITEE
199, Hayward, C.P. 172
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3Y8
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
9-Q-700013-001B
CLASSE I-B: TRAVERSISERS
SERVICE(S) AUTORIZÉ(S):
Transport de marchandises, passagers et
automobiles, par bateau-passeur entre Ri-
vière-du-Loup (12070), St-Siméon (15060)
et/ou Tadoussac (95005).

Q95-00731-5
LÉONARD & MICHAEL DRISCOLL
(EN SOCIÉTÉ)
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (Qué-
bec)
G0G 2R0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
4-Q-700166-002C
CLASSE II: MARCHANDISES GÉNÉ-
RALES
SERVICE(S) AUTORIZÉ(S): Saint-Augus-
tin (98012)
Transport de marchandises par eau du
quai de Saint-Augustin (98012) au port de
Pointe-à-la-Truite.

Les heures officielles d'ouverture et de
fermeture de nos bureaux sont : 8h30 à
12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 (418) 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 (514) 873-6414

Le Secrétaire
Léonard Girard

◆ LE DEVOIR ◆

LE MONDE

EN BREF

PLUIE DE KATIOUCHA EN GALILÉE

Jérusalem (AFP) — Israël a affirmé hier se préparer à des représailles au Liban sud, après des tirs de roquettes du Hezbollah qui ont fait un mort et neuf blessés en Galilée, dans le nord du pays. Les roquettes Katiooucha sont tombées tout le long de la frontière nord d'Israël, quelques heures après que l'armée israélienne eut tué un chef militaire de la formation pro-iranienne au Liban sud. Trente roquettes au total ont été tirées, selon les services de sécurité au Liban sud. Le Hezbollah a revendiqué l'opération à Beyrouth. L'aviation israélienne a immédiatement lancé trois raids au Liban sud faisant sept blessés civils selon un premier bilan de la police libanaise. «Il s'agit d'une violation flagrante des accords et cela mérite une riposte militaire», a déclaré le ministre de l'Habitat Binyamin Ben Eliezer. «Nous sommes décidés à frapper le Hezbollah», a affirmé de son côté le général Amiram Lévine, commandant de la région nord d'Israël. «S'ils veulent s'attaquer aux habitants de la Galilée, leur population à eux, qui est beaucoup plus faible, sera frappée, et ils comprendront qu'on ne peut pas s'attaquer impunément à notre population», a ajouté le général.

DES NOMS DE LA «SALE GUERRE»

Buenos Aires (AFP) — Le gouvernement argentin a publié hier les noms de 545 personnes disparues pendant la dernière dictature militaire (1976-1983), s'ajoutant à la seule liste officielle en la matière qui comporte 9000 noms. «La tâche n'est pas achevée», a déclaré le ministre argentin de l'Intérieur Carlos Corach en présentant officiellement cette nouvelle liste reliée à «la plus grande tragédie» du pays. Selon les organisations de défense des droits de l'Homme, la «sale guerre» menée contre les opposants réels ou supposés par la dictature militaire a fait disparaître 30 000 personnes. Les révélations d'un ancien militaire, Adolfo Scilingo, ont ravivé la controverse sur l'existence de listes complètes établies par les militaires.

EXODE DES PAYSANS COLOMBIENS

Bogota (service espagnol de l'AFP) — En dix ans, la violence a provoqué le déplacement de 600 000 paysans vers les villes colombiennes, selon une étude que l'Eglise catholique a rendue publique hier. Les responsables de cet exode sont, dans l'ordre décroissant: la guérilla (31 %), les groupes paramilitaires (21 %), les forces militaires (19 %) suivies de la police et des narcotraficants. L'étude précise que cette violence s'exprime par des menaces, des attentats, des rançons exigées par des groupes de guérilleros, par exemple. Ce sont les départements d'Antioquia et de Santander qui sont les plus touchés. Environ 17 % des 600 000 personnes déplacées ont convergé vers la capitale. Le document a été remis au président Ernesto Samper qui entend négocier avec la Coordination nationale de la guérilla (CNG).

FRANCOPHONIE: BIENTÔT ISRAËL?

Paris (AFP) — Le ministre français de la Culture et de la Francophonie Jacques Toubon a affirmé hier que la France soutenait la candidature d'Israël à la Francophonie, soulignant toutefois que la décision dépendait des chefs d'Etat et de gouvernement francophones actuellement réunis à Paris. Il a admis, au cours d'une conférence de presse, qu'il y avait des réticences de certains pays dont le Liban, estimant que le processus de paix pourrait faciliter l'admission d'Israël parmi les 47 pays et gouvernements que compte le mouvement. «La France estime que l'admission d'Israël serait une bonne chose», a-t-il dit. Israël et la Moldavie sont les derniers à frapper à la porte de la Francophonie.

VOITURE PIÉGÉE EN KABYLIE

Alger (AFP) — Une personne a été tuée et deux autres blessées, hier matin, dans l'explosion d'une voiture piégée à Tizi-Ouzou (Kabylie - Algérie), a-t-on appris auprès de résidents. Les trois victimes — dont l'identité n'a pas été précisée — tentaient d'identifier le véhicule, qui avait été volé la veille. L'explosion s'est produite dans le quartier de la Haute-ville de Tizi-Ouzou, la capitale de Grande Kabylie (110 km à l'est d'Alger). Il s'agit de la première explosion d'une voiture piégée à Tizi-Ouzou, où plusieurs attentats ont été commis au cours des derniers mois. Fin décembre, quatre pères blancs - trois Français et un Belge - avaient été mitraillés dans leur presbytère, dans une opération de représailles après la mort des quatre pirates de l'air du Groupe islamique armé (GIA).

ANKARA RÉCUSE TOUT

Ankara (Reuters) — L'armée turque a refusé hier les accusations du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) qui a déclaré disposer de témoignages fiables et concordants selon lesquels environ 15 000 Kurdes irakiens ont été chassés de leur foyers par l'incursion militaire turque dans le nord de l'Irak. «C'est impossible», a déclaré le colonel Dogu Silahcioglu. «Toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité de la population locale», a affirmé à Reuters le porte-parole de l'armée dans la ville turque de Diyarbakir. Le HCR poursuit l'évacuation de réfugiés kurdes originaires de Turquie vers des camps situés au sud de la région irakienne occupée depuis le 20 mars par l'armée turque. Les Kurdes turcs ne sont pas les seuls à faire les frais de l'occupation, a affirmé hier Ron Redmond, porte-parole du HCR.

ILS PEUVENT LIRE EN PRISON

Bagdad (AFP) — Les deux Américains condamnés à huit ans de prison en Irak pour entrée illégale dans le pays, peuvent lire livres et journaux, a affirmé hier un diplomate polonais en charge des intérêts américains à Bagdad. «Nous allons leur fournir le plus tôt possible des livres, des journaux et des magazines», a déclaré à des journalistes à Bagdad le chargé d'affaires polonais Ryszard Krytosik. «MM. David Daliberti et William Barloon se portent mieux qu'avant, et nous allons leur remettre certains produits qu'ils avaient demandés, comme des vitamines, des aliments et des vêtements», a ajouté le diplomate polonais. Les deux Américains, qui travaillaient pour les entreprises McDonnell Douglas et Kay and Associates, deux sociétés au Koweït ayant des contrats avec le Pentagone, ont été arrêtés le 13 mars et condamnés à huit ans de prison pour avoir illégalement franchi la frontière, selon Bagdad. Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a affirmé hier que les deux Américains s'étaient «égérés en toute innocence» et que «leur détention et leur condamnation étaient totalement injustifiées».

Les Casques bleus ont pris la relève des Américains en Haïti

Clinton passe le flambeau à Ghali

La Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA) a pris le relais hier de la force multinationale dirigée par les États-Unis, qui avait permis le retour au pouvoir du président haïtien Jean-Bertrand Aristide le 15 octobre 1994. «Au moment où l'ONU prend le relais de la force multinationale, je forme des vœux pour notre succès commun», a déclaré le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, au cours de la cérémonie de passation des pouvoirs, en présence de M. Aristide et du président américain Bill Clinton.

Port-au-Prince (AFP) — Près de six mois après que l'armée américaine eut ramené au pouvoir le président Jean-Bertrand Aristide, les Nations unies ont pris le relais hier en Haïti d'une force en majorité américaine, avec pour mission de maintenir la paix pendant les dix prochains mois et d'aider ce pays déchiré à organiser des élections libres.

La passation de pouvoirs a eu lieu au Palais national en présence des trois principaux bénéficiaires du succès de l'intervention en Haïti de la communauté internationale: M. Aristide, le président américain Bill Clinton et le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali.

Quelques milliers d'Haïtiens, jeunes pour la plupart, s'étaient rassemblés devant le palais pour assister à l'événement. Certains brandissaient des drapeaux américains, d'autres des banderoles remerciant M. Clinton ou l'ONU.

L'optimisme qui devait présider à cette cérémonie avait été tempéré par un attentat qui avait coûté la vie, mardi, à une opposante farouche de M. Aristide, Mireille Durocher Bertin, et surtout par le fait que, selon certaines allégations, le ministre de l'Intérieur de M. Aristide, Mondésir Beaubrun, pourrait être impliqué.

C'est au peuple haïtien «qu'il appartient de prendre en charge son destin», a affirmé M. Boutros-Ghali dans une brève allocution devant plusieurs détachements de soldats de cette force de l'ONU, qui comprendra 6000 hommes venant de 18 pays, dont 2500 Américains, auxquels s'ajoutera une force de police de 900 hommes.

Pour sa part, M. Clinton a promis le «soutien» des États-Unis à cette mission, qui doit s'achever en février 1996, après l'inauguration du successeur de M. Aristide.

Le président américain a aussi lancé un message direct à la future force de police haïtienne, dont une unité était au garde-à-vous devant lui. «Vous êtes les gardiens de la nouvelle démocratie haïtienne», a-t-il dit, les exhortant à «respecter» et «défendre la démocratie et les droits de l'Homme».

Ces propos traduisaient l'inquiétude latente des États-Unis de voir Haïti retomber dans un cycle de violence. Dans l'immédiat, le démantèlement de l'ancienne force de police et de l'armée par M. Aristide a créé un vide qui a entraîné une forte vague de criminalité.

A son arrivée dans la matinée au Palais national, M. Clinton avait lancé aux jeunes partisans de M. Aristide un appel appuyé à la modération, à la tolérance et à la patience.

Parlant, comme M. Aristide, derrière une grande plaque de verre blindé dressé sur les marches du palais, il avait repris à son compte l'un des slogans du président haïtien: «non à la vengeance, non à la revanche, oui à la réconciliation». La foule avait applaudi sans enthousiasme à la traduction en créole de ses propos.

Les États-Unis et l'ONU pouvaient toutefois se féliciter des déclarations de M. Aristide. Comme lors de son retour, le 15 octobre, il a exalté la «réconciliation» et a confirmé qu'Haïti «marchait résolument vers des élections libres, honnêtes et démocratiques».

Il faisait allusion aux élections législatives et locales fixées au mois de juin. Un scrutin présidentiel, pour lui trouver un successeur, doit avoir lieu en décembre.

L'attentat contre Mme Bertin était dans tous les esprits et MM. Aristide et Clinton ont d'ailleurs dû en parler en réponse à des questions de la presse.

M. Aristide a répété ce qu'il avait dit la veille, à savoir qu'il ne pense pas que son ministre de l'Intérieur est impliqué dans cet assassinat. M. Clinton a, pour la deuxième fois en vingt quatre heures, félicité M. Aristide pour avoir fait appel au FBI (police fédérale américaine) afin de retrouver les assassins, qualifiant sa réaction de «rapide et déterminée». Les deux hommes ont eu ensuite un tête-à-tête de vingt minutes au cours duquel, à en croire les responsables américains, ils auraient eu «une discussion générale» sur la nécessité de créer un système judiciaire pour lutter contre la violence.



Bill Clinton accueilli par Jean-Bertrand Aristide, hier.

Le drapeau des Duvalier sur les cartes de presse

Port-au-Prince (AFP) — Les cartes d'accréditation distribuées par la Maison-Blanche pour la visite à Port-au-Prince du président Bill Clinton reproduisent le drapeau haïtien de la dictature des Duvalier, recoloré pour la circonstance.

Ces cartes, de couleur beige ou blanche, portent dans un cadre les armes de la République d'Haïti de l'époque des Duvalier avec le drapeau à bandes verticales où le noir a été remplacé par le bleu de l'actuel drapeau haïtien. Ce dernier est à bandes bleu et rouge horizontales et a été restauré après la chute de la dictature en 1986.

Le bonnet phrygien, supprimé par les Duvalier et rétabli après le départ pour l'exil de Jean-Claude Duvalier, ne figure pas davantage sur ces cartes de presse.

Du côté haïtien, on n'est pas en reste: dans le centre-ville et près du Palais présidentiel, des grands panneaux de la municipalité souhaitent la bienvenue au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avec l'inscription «Bienvenue M. Ghali». Gail est la marque du fusil d'assaut israélien qui équipait notamment les militaires putschistes haïtiens...

L'ONU ne fera pas régner l'ordre

JEAN-MICHEL CAROIT
LE MONDE

Port-au-Prince — Avant même d'atterrir à Port-au-Prince, où il a précédé le président Bill Clinton, le secrétaire général des Nations unies a tenu, jeudi, des propos peu rassurants pour la majorité des Haïtiens, préoccupés par la multiplication des actes de violence mars. Il a déclaré que les Casques bleus ne pourront pas être engagés dans des opérations de police ou de désarmement; il a rappelé que le mandat de ces troupes, basé sur le chapitre 6 de la charte des Nations unies, ne prévoyait le recours à la force qu'en cas d'autodéfense.

Boutros Boutros-Ghali a assisté hier, en compagnie des présidents Clinton et Jean-Bertrand Aristide, à la cérémonie de passation des pouvoirs entre la «Force multinationale» (en grande majorité américaine) et la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA), composée de 6000 soldats et de 900 policiers originaires de trente-sept pays.

A propos de l'assassinat, mardi, de Mireille Durocher Bertin, qui s'opposait notoirement au président Aristide, le porte-parole de l'ambassade des États-Unis a révélé que les autorités américaines avaient eu connaissance d'un complot contre cet avocat, une semaine avant sa mort, et avait procédé à trois arrestations. «Alerté, le gouvernement haïtien a communiqué ces informations à Mme Bertin, mais celle-ci a refusé la protection qui lui était offerte», a ajouté Stanley Schragar.

Outre la lutte contre l'insécurité, la réforme judiciaire constitue un autre dossier clé pour la démocratisation d'Haïti, à un moment où se multiplient les actes de justice expéditive des «brigades de vigilance», groupes d'autodéfense formés dans les quartiers à l'appel du président Aristide face aux défaillances de la police intérimaire. Le ministre de la Justice, M. Jean-Joseph Exumé, dresse un bilan accablant: «Suranné, défaillant et frustratoire, le système judiciaire haïtien ne fonctionne pas». Le manque de formation et de moyens des juges, la vénalité de nombre d'entre eux ont, selon lui, transformé la loi en «instrument d'oppression et de terreur».

Avec méfiance

Sollicitée par Lakhdar Brahimi, le représentant (algérien) du secrétaire général des Nations unies, la France n'a réagi que lentement et modestement, dépêchant deux experts. De leur côté, les Américains ont lancé un programme d'évaluation exécuté par des juristes réservistes de l'armée américaine, accueillis avec méfiance. «Nous n'avons nullement l'intention de remplacer le système judiciaire haïtien, fondé sur le code Napoléon, par le nôtre», dit Lawrence Crandall, directeur de l'Usaid, l'agence de coopération américaine. «Nous voulons moderniser notre droit en nous inspirant de ce qui se fait en France, particulièrement en matière de procédure pénale», souligne M. Kely Tabureau, le responsable de l'enseignement juridique à la nouvelle Académie de police.

La lenteur du redémarrage économique nourrit aussi le mécontentement. «A bas Smarck Michel, le premier ministre de la vie chère», vocifère Hughes Guirand, responsable du Groupe d'initiative pour l'unité du camp du peuple. Plus d'un millier de jeunes manifestants de cette «organisation populaire» s'étaient rassemblés mercredi devant les grilles du palais national. Chômeurs pour la plupart, ils se disent «à 100 % avec Aristide», à qui ils demandent de limoger «les ministres bourgeois».

Près de 70 % de la population est au chômage et les prix n'ont pas baissé depuis la fin d'un embargo générateur d'inflation. Le gouvernement, qui s'est engagé, sous la pression des bailleurs de fonds, à établir une économie de libre marché, est démuné face aux spéculateurs. Quant à l'aide internationale, Haïti a reçu des promesses à hauteur de 1,2 milliard de dollars, elle arrive lentement.

Les délégations d'hommes d'affaires étrangers, pour la plupart américains et dominicains, qui se succèdent à Port-au-Prince, hésitent à investir. «J'attends le test des élections», confie l'un d'eux. En dépit des divisions du camp «Lavalas», les observateurs pensent que les formations se réclamant du président Aristide vont remporter une large victoire aux élections législatives de juin, ce qui pourrait affaiblir la position des «néolibéraux» du gouvernement. «Notre principale réussite est d'avoir fait adopter des règles du jeu libérales en matière économique: libéralisation douanière, privatisations, etc.», souligne un responsable de l'Usaid.

Marcos: «N'oubliez pas la fleur»

Dans une longue lettre poétique et politique, le chef des zapatistes évoque l'expérience inédite de son mouvement

Paris (AFP) — «Nous avons découvert que nous n'existions plus (...) Pour vivre nous sommes morts (...) N'oubliez pas la fleur»: le sous-commandant Marcos, chef de l'Armée zapatiste de libération nationale, évoque l'expérience inédite de son mouvement dans une longue lettre poétique et politique, publiée à Paris par le quotidien *Le Monde*, en date du 1^{er} avril.

Le texte, envoyé «des montagnes du sud-est du Mexique», s'adresse «aux hommes et aux femmes du monde qui, dans des langues et sur des chemins différents, croient en un avenir plus humain et luttent pour l'obtenir dès maintenant».

Avec l'humour mélancolique des Indiens du Chiapas (sud du Mexique), berceau du mouvement zapatiste, le chef révolutionnaire décrit «cette période de l'histoire qui semble presque une dérision, parce qu'un seul pays, le pays de l'argent, s'est placé au-dessus de tous les drapeaux».

«Alors, ils nous ont parlé de globalisation et nous avons ainsi compris qu'ils appelaient ainsi cet ordre absurde (...) où les frontières disparaissent, non sous l'effet de la fraternité, mais du fait de l'hémorragie qui engraisse les puissants sans nationalité», écrit-il sur fond de crise du peso.

«Parlons»

«Nous avons découvert que nous n'existions plus, que ceux qui nous gouvernent nous avaient oubliés dans l'euphorie des chiffres et des taux de croissance. Un pays qui s'oublie ainsi lui-même est un pays triste, un pays qui oublie son passé ne peut avoir d'avenir», dit-il encore.

Puis, après les avions, les hélicoptères et les chars, «ils nous ont dit «parlons», et nous leur avons dit «très bien parlons!», et nous avons parlé», sans résultats, car «eux ne comprenaient pas».

Comme on psalmodie une litanie, le sous-commandant Marcos met en valeur l'action de mouvement: «Quand nous gouvernions, nous avions réduit à zéro le taux d'alcoolisme (...) les femmes ont vu le résultat des lois qu'elles nous avaient fait imposer aux hommes (...) et on a interdit l'abattage des arbres (...) et le taux de mortalité infantile est devenu aussi minuscule que les nouveaux-nés eux-mêmes».

«Et nous avons commis beaucoup d'erreurs et de fautes», reconnaît le chef zapatiste qui rappelle: «nous étions là en train d'apprendre, quand sont arrivés les chars, les hélicoptères, les avions et des milliers de soldats».

«Contre les autres Mexicains le gouvernement fait aussi la guerre (...) il leur a balancé un programme économique qui les tuera également, mais plus lentement», estime-t-il.

S'adressant, en guise d'adieu, à ses lecteurs hommes ou femmes, le sous-commandant Marcos écrit qu'«avec cette lettre vous pouvez faire une fleur en papier que vous vous mettrez à la boutonnière ou dans les cheveux, selon le cas».

Ce texte, selon *Le Monde*, constitue une «réponse à un groupe d'intellectuels et d'artistes espagnols» qui ont signé le 21 février dans le quotidien madrilène *El País*, une «proposition pour une issue politique au conflit au Chiapas» où s'affrontent dans cet Etat du Mexique les rebelles zapatistes et l'armée mexicaine.



Le sous-commandant Marcos.

• LE MONDE •

Confirmation d'une faillite personnelle

La «comète»
Tapie exploseC'est bel et bien fini pour
l'homme d'affaires et député

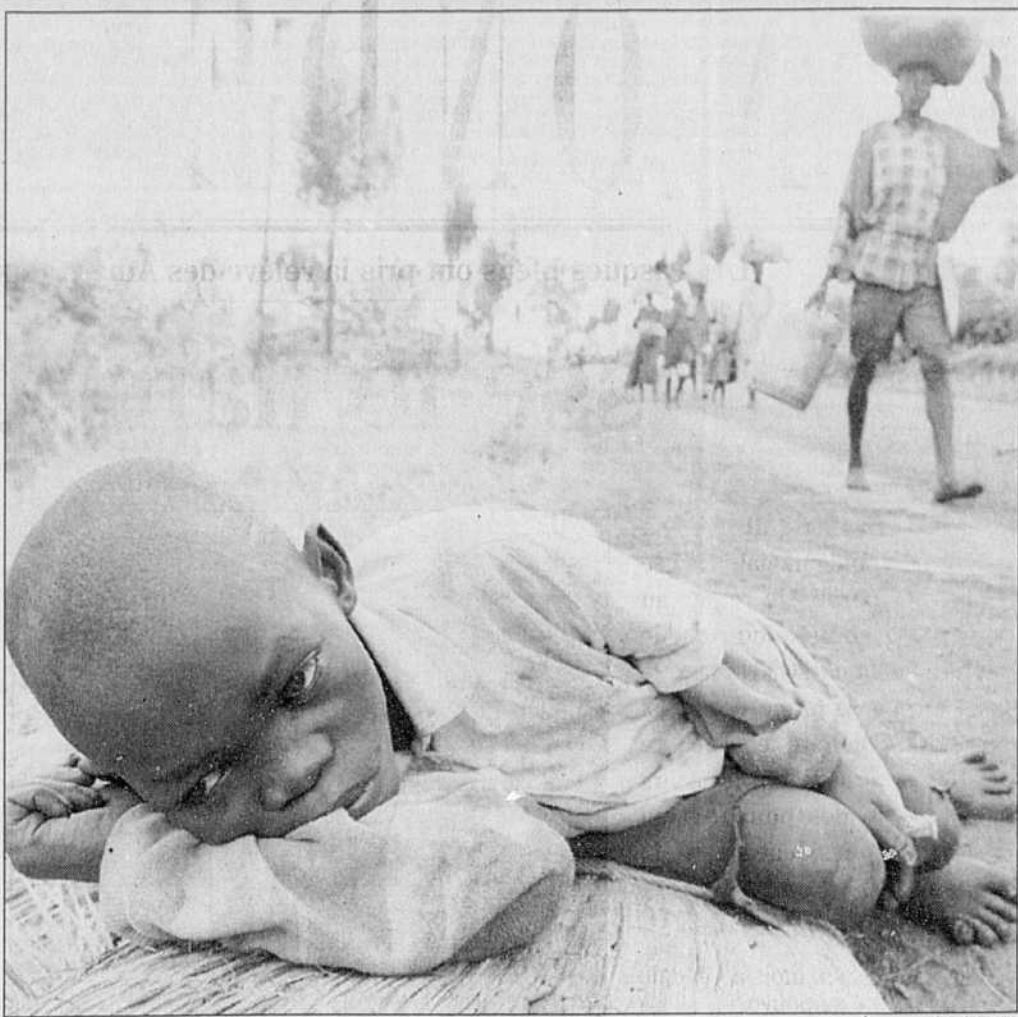
Paris (AFP) — L'aventure la plus médiatisée en France, l'ascension financière et politique d'un self-made man puis son inexorable chute, celle de l'homme d'affaires et député européen Bernard Tapie, a pris très vraisemblablement fin hier avec la confirmation en appel de sa mise en faillite personnelle, donc de son inéligibilité pendant cinq ans. Même si M. Tapie a immédiatement contesté que la décision du tribunal puisse mettre en danger son avenir «sur les plans commercial et électoral», ce verdict est un nouveau coup dur après la menace de prison ferme de six mois qui pèse sur lui, pour une affaire de match truqué du championnat national de football.

Il donne en tous cas un coup d'arrêt brutal à ce qui a été longtemps son principal objectif, la conquête de la mairie de Marseille, la deuxième ville de France, à deux mois et demi des élections municipales.

M. Tapie, 52 ans, ancien ministre de la Ville dans un gouvernement socialiste, a envisagé un moment à se présenter à l'élection présidentielle d'avril-mai. Il est aujourd'hui député national et député au Parlement européen. Fidèle à sa réputation de battant, il a annoncé son intention de se pourvoir en cassation, mais un tel recours n'est pas suspensif. M. Tapie avait déjà écrit, le 14 mars, au premier ministre Edouard Balladur pour lui demander qu'il soit sursis à son inéligibilité en attendant le résultat des recours. Le ministère français de la Justice pourrait décider de ne pas engager tout de suite une procédure de déchéance de ses mandats actuels, mais il paraît exclu qu'il l'autorise à se présenter à une nouvelle élection.

La Cour d'appel a estimé que M. Tapie, qui fut au tournant des années 80-90 à la tête d'un empire de taille mondiale, notamment de la firme de sports Adidas et d'usines d'instruments de pesage, était aujourd'hui dans l'incapacité de résorber son passif global, tant au titre de ses sociétés qu'à titre personnel. La justice avait évalué l'ensemble des créances présentées à son encontre à plus de 1,55 milliard de francs (300 millions \$). La valeur de son hôtel particulier, dans le centre de Paris, n'est pas déterminée. Symbole un temps d'une réussite certaine, pour laquelle il avait déployé une inépuisable énergie, homme politique populaire surtout auprès de la jeunesse mais très controversé pour son style populiste et ses activités en affaires, Bernard Tapie est depuis des mois en chute libre, entamée par l'affaire du match truqué. Poursuivi par ses créanciers, il a vu sa chute s'accélérer à l'été 94 quand le Crédit Lyonnais, la banque publique qui l'avait soutenu en lui consentant des crédits déraisonnables, le lâcha brusquement. L'affaire du football a sans doute été le coup de grâce pour M. Tapie. Il fut accusé d'avoir conduit une tentative de corruption pour arranger le résultat d'un match de l'Olympique de Marseille contre le club de Valenciennes (VA). Des joueurs devaient, moyennant finances, jouer en-dessous de leurs capacités lors d'un match de championnat de France le 20 mai 1993, quelques jours avant la finale victorieuse pour l'OM de la coupe d'Europe des champions contre le Milan AC.

Au cours du procès, M. Tapie est apparu pour la première fois sur la défensive. Pendant qu'il affirmait que «tout le monde avait menti», avançant la thèse étonnante de «mensonges de bonne foi», son image dans l'opinion avait été altérée.



Ce jeune réfugié hutu rwandais n'en pouvait tout simplement plus hier après des heures de marche en direction de la Tanzanie: près de 50 000 miséreux se sont lancés cette semaine sur la route de l'exil de crainte d'être massacrés par la minorité tutsie au pouvoir au Burundi.

L'exode des Hutus
rwandais arrêté

Gashoho (AFP) — La progression de dizaines de milliers de Hutus rwandais, réfugiés au Burundi et qui voulaient fuir en Tanzanie, a été arrêtée hier en milieu de journée.

Les quelque 50 000 miséreux lancés depuis jeudi sur la route par une peur aux raisons confuses, ont accepté de s'arrêter à Gashoho, comme le leur a demandé le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Après avoir parcouru à pied près de 30 kilomètres, ils sont à un peu plus de 60 kilomètres de la frontière tanzanienne.

Monté sur son véhicule, un responsable du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), répète: «La Tanzanie a fermé sa frontière, vous ne pourrez pas passer». Il ajoute que l'armée burundaise, dominée par l'ethnie minoritaire des Tutsis, ne les laissera pas poursuivre leur chemin.

Le chef du camp de Magara (près de Ngozi dans le nord du Burundi), dont sont partis la plupart des Hutus, traduit ses paroles.

Les réfugiés réclament une autre «terre d'asile». Beaucoup se disent «trop fatigués» pour retourner à Magara, alors qu'ils étaient prêts à poursuivre leur marche pieds nus,

jusqu'à la bien plus lointaine Tanzanie. Le fatalisme, la fatigue, la peur des soldats tutsis jouent. Sur les bas côtés de la route, ils se blottissent à même le sol dans les baches et les toiles en plastique du HCR qu'ils ont emportées de Magara où elles étaient leur toit.

Pour beaucoup, c'est l'unique «bien» qu'ils ont. Les matelas qui semblaient l'apanage du réfugié sont peu nombreux. Espérance, qui sourit comme ses deux petites sœurs, a sur la tête une natte et à la main un transistor jaune, privé de ses piles. D'autres marchent sans rien du tout. Des vieillards cassés en deux n'ont qu'une canne. Un réfugié halluciné porte une croix. Un unijambiste suit le mouvement. Des enfants ont les pieds enveloppés dans des chiffons ou de vieux sacs en plastique. Ils pleurent, ils toussent sous la pluie qui est froide. L'appel du HCR a été répété tout au long de la colonne de réfugiés qui s'étire sur quelque 13 kilomètres. Ils parlent de «guerre» et d'«insécurité». Ils évoquent la dégradation de la situation au Burundi et le «départ des étrangers». L'événement déterminant pour eux semble avoir été un attentat à la grenade qui a fait lundi 12 morts dans un autre camp de Ngozi, Majury, qui lui n'a pas été abandonné.

La Mafia dans la métropole américaine

La «Pieuvre» a nettoyé
le marché aux
poissons de New YorkLAURENT ZECCHINI
LE MONDE

Washington — Comme la pieuvre qui se dissimule à la vue de son adversaire par un jet d'encre, le bâtiment principal du marché aux poissons de Fulton Street, à New York, a brûlé, mercredi, réduisant en cendres des archives compromettantes. La méthode est conforme aux coutumes de la Mafia, qui contrôle le premier marché aux poissons des États-Unis, le troisième du monde en volume. L'enquête ne dira probablement pas si cet incendie d'origine criminelle a été commandité par la «Pieuvre».

Adossé à l'East River, dans le bas de Manhattan, le quartier de South Street se situe en aval du pont de Brooklyn. Depuis plus de cent cinquante ans, il héberge le Fish Market de Fulton. Construit en bois au début du siècle, l'édifice avait été érigé sur l'emplacement du vieux marché aux poissons de 1834. C'est l'un des lieux historiques où respire le cœur de New York. Dès l'aube, huit cents personnes, grossistes, débardeurs, mareyeurs, restaurateurs et poissonniers s'y agitent dans un fameux tumulte. En quelques heures mercredi, malgré la présence de quelque quarante camions de pompiers et deux bateaux-pompes, le marché et ses secrets ont été consumés par les flammes. Le système d'extincteurs automatiques avait été saboté, et on a relevé la présence d'un liquide «accélérateur».

Trp tout pour conclure, bien sûr: c'est au FBI qu'incombe désormais cette tâche. Le maire de New York, Rudolph Giuliani, s'est borné à constater qu'une «coïncidence» est peu probable. Justement, cette semaine, ses services avaient demandé les pleins

pouvoirs au conseil municipal pour tenter d'instaurer un semblant de légalité dans les pratiques financières des sept principaux grossistes de Fulton, lesquels concentrent l'essentiel d'un chiffre d'affaires évalué à 1 milliard de dollars par an. Mais derrière eux, il y a la «Pieuvre». C'est elle qui contrôle les entrepôts et les parkings, l'embauche, les salaires et les prix, les loyers et le reste...

Derrière les étals alignés sur le sol glissant, il y a des conciliabules plus discrets que les enchères aboyées au petit matin. Les activités de cet «autre» Fulton sont nombreuses: jeux clandestins, racket, blanchiment d'argent pour des dizaines de sociétés, plus ou moins fictives, corruption, le tout avec l'habituel cocktail de violence et d'intimidation. A trois «blocs» de Wall Street, l'omerta, la vieille loi du silence sicilienne, était parfaitement respectée. Depuis des décennies, c'est la «famille» Genovese qui prélève son «impôt» sur toutes les transactions et qui impose sa loi à Fulton.

Les rapports critiques s'étaient succédés et le FBI savait à quoi s'en tenir. Chaque année, le manque à gagner pour la municipalité se chiffre en millions de dollars. Rudolph Giuliani avait décidé de mettre fin à ce scandale. Une loi était prête, qui prévoyait de prendre les empreintes digitales et la photo de tous les employés. Le commerce allait être régulé, les sociétés ayant des liens avec le crime organisé auraient été interdites.

Des preuves, on allait en trouver. Cela va être plus difficile aujourd'hui, alors que le marché de Fulton a été «nettoyé de ses livres de comptes, bordereaux et autres relevés bancaires. Travail accompli, la «Pieuvre» peut replonger dans l'East River.

Quatre balles dans la tête

Catane (AFP) — Vincenzo Ferone, père d'un chef de la mafia, a été assassiné hier de quatre balles dans la tête, en plein jour, devant son étal de poissons, à Catane, en Sicile orientale, a-t-on appris de source policière.

Il y a quinze jours, Vincenzo, le fils de 19 ans du chef mafieux, qui portait le même nom que le grand-père, avait été assassiné. La police estime qu'il s'agit dans les deux cas de règlements de compte au sein de la puissante mafia de Catane. Le

«boss» Giuseppe Ferone a été arrêté en novembre dernier et un clan adverse tenterait d'en tirer avantage pour régler de vieux comptes, ont estimé les policiers. Le père, 68 ans, marchand de poissons, et le fils qui s'appropriait à prendre un emploi, étaient tous deux étrangers à l'activité criminelle de Giuseppe, a indiqué la police. Depuis deux mois, les règlements de compte au sein de la mafia se sont multipliés en Sicile, et en particulier à Palerme et à Catane, faisant une quinzaine de morts.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-010464-947 500-18-000026-956

CAISSE POPULAIRE SAINT-JEAN-DE-MATHA DE MONTREAL, partie demanderesse contre **RICHARD FORTIER**, partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

«Un immeuble situé à Verdun, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant la partie non subdivisée du lot numéro CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE (4673 Pte 5), mesurant trente pieds (30') de largeur en front dans sa ligne nord-ouest, vingt-deux pieds (22') dans un premier segment dans sa ligne arrière le long du lot 4673-5-1, huit pieds et quarante-trois centièmes de pied (8.43') dans un second segment de sa ligne arrière le long du boulevard LaSalle, par une profondeur de cent vingt-et-un pieds et soixante-cinq centièmes de pied (121.66') dans sa ligne sud-ouest, soixante-six pieds (66') dans un premier segment de sa ligne nord-est le long du lot 4473-6-1, cinquante-huit pieds et trente-trois centièmes de pied (58.33') dans un second segment de la ligne nord-est le long du lot 4673-5-1. Cette dite partie est bornée comme suit: en front au nord-ouest par la rue Wellington, en arrière au sud-est par le lot 4673-5-1 et par le boulevard LaSalle, d'un côté au sud-ouest par le lot 4673-4 et de l'autre côté au nord-est par le lot 4673-6-1 et par le lot 4673-5-1.

Toutes les dimensions ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec les dépendances y érigées, notamment une maison portant le numéro 5334, rue Wellington, Verdun, Québec H4H 1N2.»

La mise à prix est fixée à 43 100\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de

justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le TROISIEME (3e) jour de MAI 1995 à DIX (10) heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-005510-944 500-18-000012-956

TAPIEC INC., personne morale de droit privé ayant son siège social au 8905, boulevard Bourassa Ouest à Ville St-Laurent, district de Montréal, Québec, partie demanderesse contre **DARA CONSTRUCTION LTEE**, personne morale de droit privé ayant son siège social au 245, avenue Victoria, suite 100, Westmount, district de Montréal, Québec, partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

PREMIER IMMEUBLE:

«Un immeuble connu et désigné comme étant formé de:

a) Les parties exclusives DEUX de la subdivision du lot originaire SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (6465-2) au cadastre officiel de la Paroisse de Montréal, circonscription foncière de Montréal.

b) La quote-part des droits indivis dans la partie commune afférente aux parties exclusives désignées dans le paragraphe a) ci-dessus, laquelle est connue et désignée comme étant le lot numéro UN de la subdivision du lot originaire SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (6465-1) du susdit cadastre;

L'adresse civique dudit immeuble étant le 35 rue Croissant Joseph-Ernest Fournier, Ville Saint-Pierre, province de Québec H8R 4C2.»

La mise à prix est fixée à 2 125\$

DEUXIEME IMMEUBLE:

«a) La partie privative connue et désignée comme étant le lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX (6466-2), au cadastre officiel de la Paroisse de Montréal, bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;

b) Les intérêts indivis concernant la propriété décrite au paragraphe a) des présentes, dans les parties communes connues et désignées comme étant le lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX (6466-1) audit cadastre officiel;

Adresse: 57 Croissant Lucien-Rochon en ladicte ville de Saint-Pierre, province de Québec H8R 4C2.»

La mise à prix est fixée à 3 075\$.

Les mises à prix représentent soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par

le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus SEPARÉMENT au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le QUATRIEME (4e) jour de MAI 1995 à ONZE heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-015730-996 500-18-000028-952

HERB BOS-SARDT ET AL, partie demanderesse contre **SIMON DORVAL** domicilié et résidant au 172, rue Mont-Rainier, Ste-Agathe, province de Québec ET **AL**; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Urbain en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

1. Le lot numéro QUARANTE-SIX de la subdivision du lot numéro VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DOUZE (12-26-46) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte St-Louis.

2. L'extrême partie nord-ouest du lot numéro QUARANTE-CINQ de la subdivision du lot numéro VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DOUZE (12-26-46) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte Saint-Louis, mesurant six pouces (6") de largeur par trente-et-un pieds et soixante-quinze centièmes d'un pied (31.75") de profondeur et ayant une superficie totale de quinze pieds carrés et quatre-vingt-dix centièmes de pied carré (15.902"), mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par la rue Saint-Urbain, au sud-est par le résidu dudit lot numéro 12-26-45 dudit cadastre, au sud-ouest par la partie du lot 12-26-45, et au nord-ouest par le lot numéro 12-26-46 dudit cadastre.

Avec bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 6800 de ladite rue Saint-Urbain, ville de Montréal, province de Québec H2S 3H3 et dont le mur sud-est a été construit pour être mitoyen.»

La mise à prix est fixée à 40 375\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de

justice de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le QUATRIEME (4e) jour de MAI 1995 à DIX heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-003089-941 500-18-000005-950

CAISSE POPULAIRE DES SAINT-ANISLAS DE KOSTKA, corporation régie en vertu de la Loi sur les Caisses d'épargne et de Crédit ayant son siège social au 104, rue Saint-Joseph, en la ville de St-Anislas de Kostka, Québec, partie demanderesse contre **MARCEL ST-ONGE**, résident et domicilié au casier postal 15, en la ville de Valleyfield, Québec, partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal-Nord, et composé des lots numéros DEUX CENT QUATRE, DEUX CENT CINQ ET DEUX CENT SIX de la subdivision du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DEUX (82-204, 205 & 206) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse du Sault-au-Récollet, avec bâtisses dessus construites portant le numéro civique 10639, boulevard St-Vital, en la ville de Montréal-Nord, province de Québec H1H 4T5.»

La mise à prix est fixée à 87 450\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le QUATRIEME (4e) jour de MAI 1995 à ONZE (11) heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-014121-931 500-18-000006-958

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-HENRI, Québec, partie demanderesse contre **CARROSSERIES & PEINTURES D'AUTOS DE MONTREAL LTEE**, autrefois 590, rue Congrégation, Montréal, Québec maintenant

d'adresse inconnue; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

PREMIER IMMEUBLE:

«Un emplacement situé au coin des rues Wellington et Congrégation, en la cité de Montréal, et composé:

De la partie Nord du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (273-Pte N.1), aux plan et livre de renvoi officiels du Quartier de Ste-Anne, mesurant seize pieds et six dixièmes de pied (16.6) de largeur en front sur la rue Wellington et dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (18.5) de largeur en arrière, par une profondeur de vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (27.2) dans sa ligne sud et vingt-sept pieds et trois dixièmes de pied (27.3) dans sa ligne nord le long de la rue Congrégation et à partir de cet endroit, le terrain se rétrécit à une largeur de dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (17.8) et s'élargit à une largeur de vingt-deux pieds et quinze centièmes de pied (22.15) en arrière, par une profondeur de trente-deux pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (32.55) dans sa ligne sud et trente-deux pieds et un dixième de pied (32.1) dans sa ligne nord, le tout en mesure anglaise et plus ou moins; et bornée en front, au nord-ouest par la rue Wellington, sur un côté, au nord-est par la rue Congrégation, en arrière, au sud-est par le lot numéro 273-2 et sur un autre côté, au sud-ouest par le résidu dudit lot 273-1.»

C'est un terrain.

La mise à prix est fixée à 3 050\$.

DEUXIEME IMMEUBLE:

L'emplacement ayant front sur la rue Wellington à Montréal, province de Québec.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Wellington, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé de deux parties du lot UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (273-Pte 1) aux plan et livre de renvoi officiels du Quartier Ste-Anne; mesurant trente-et-un pieds et un dixième de pied (31.1) en largeur en front sur la rue Wellington, vingt-sept pieds et sept dixièmes de pied (27.7) en largeur en arrière sur une profondeur de cinquante-neuf pieds et cinquante-huit centièmes de pied (59.58) dans sa ligne sud et cinquante-neuf pieds et soixante-quinze centièmes de pied (59.75) dans sa ligne nord et bornée comme suit: en front par la rue Wellington, en arrière, par une ruelle (273-2), d'un côté au nord par une autre partie dudit lot 273-1, étant la propriété de Louis MAISONNEUVE ou représentants et de l'autre côté au sud, par le lot 272-1 dudit cadastre.

Sans bâtisses dessus érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes circonstances et dépendances, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

C'est un terrain.

La mise à prix est fixée à 4 825\$.

Les mises à prix équivalent à 25% de l'évalua-

tion de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus SEPARÉMENT au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le CINQUIEME (5e) jour de MAI 1995 à DIX (10) heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour du Québec - district de Terrebonne No: 700-02-000345-943 500-18-000021-957

PLOMBERIE MICHEL PAQUET, partie demanderesse contre **GERALD CYR**, 1863, de Beauvoir, Montréal, Québec, partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

«Un immeuble situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro HUIT de la resubdivision du lot numéro SIX du lot originaire numéro TROIS CENT VINGT-SEPT (327-6-9) au cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe de la circonscription foncière de Montréal.

Portant les numéros civiques 521 à 527 Émile-Légrand, Montréal, Québec H1N 3H3.»

La mise à prix est fixée à 32 850\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le NEUVIEME (9e) jour de MAI 1995 à DIX (10) heures.

Le shérif adjoint
Michel Pellerin
1, Notre-Dame Est
Bureau 1.16
Montréal (Québec)
H2Y 1B6

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 mars 1995

C'est beau la vie
DONNEZ!

La Société canadienne
de la Croix-Rouge
Division du Québec

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 16 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344

Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

101
PROPRIÉTÉS À VENDREA DUVERNAY. Superbe split, 4 c.c.,
garage, 165.000\$. 270-4090.

ANJOU-DUPLEX, 2 grands 5 1/2 S./s.
fini, foyer, bar, garage double. Secteur
de choix. Occupation double possible.
Pas d'agent. 169.000\$. 354-3121, 351-
2160.

AU bord de l'eau, à Vaudreuil-sur-le-lac,
jolie maison, 5 c.c., piscine creusée bé-
ton. 455-4235AUBAINI ILE PERROT
Duplex + triplex, 89.453-7455.

CHAMFLEURY - LAVAIL. Jolie cotte-
ge semi-dét. 92.2 + 1 c.c., s.-sol fini, 2
s. d'eau, aspir. central, aires ouvertes,
impeccable. A VOIR! 963-1808.

COTE-DES-NEIGES
La rue Piedmont... vous connaissez?
Duplex + studio à vendre en tout ou à
110.000\$/étage (6 1/2)
- Maison unifamiliale charmante, jardin,
etc.

SUZEL HÉBERT 489-0038, Re/Max
Westmont Inc. Ctr. Imm. Agrée.

LE PLUS BEAU SITE DE BOUCHER-
VILLE, 60.000 pi.c. - 255 pi. face au
fleuve, 6.500 le pi.c. Maison architec-
turale inclus. Très flexible. 641-3758.

LONGUEUIL. Vieux, près métro, cotte-
ge rénové, 3 c.c., arbrs, piscine,
249.000\$. 677-5692.N.D.G. Duplex rue Isabella, face au
parc MacDonald, cuisines rénovées,
boiseries, bois franc, garage double. Di-
rect du prop. Pas d'agent. 462-5548.OUTREMONT
- Condo luxueux, 1.400 p.c., 2 s./bains,
garage, 200.000\$.- Cote 4 c.c., bien situé, près Laurier,
en bas éval.
Paul Thibaud, Audette & Audette Inc.,
276-1116, 272-7033.

PLATEAU, très joli cottage pour le prix
d'un condo. Côté soleil, jardin,
130.000\$. Pour vente rapide, J. Pilon,
739-1598. Trans-Action Mont-Royal.

PLATEAU
Superbe cottage entièrement rénové,
clair, design, 3 c.c., aire ouverte, cour
côté ouest, atelier, 185.000\$. 285-0000.103
CONDOMINIUMS
CO-PROPRIÉTÉSNEUFS RUE BAUDRY
1200 PI. CA.

2 CHAMBRES, GRAND SOLARIUM, FOYER,
TERRASSE, PLANCHERS BOIS FRANC, GRAND
JARDIN, SYSTÈME D'ALARME. 44 PIEDS DE
FAÇADE. CRÉDIT DE TAXES: 10 000 \$

89 000 \$

MARJOLAINE LETARTE TÉL.: 271-2131
RE/MAX OUTREMONT INC. CTR IMM.

EN CONSTRUCTION

CONDOMINIUMS DE LUXE

Financement SCHL Jusqu'à 95%
Bureau des ventes sur place
Près du métro CdN. Tél.: 344-1049
et d'Édouard Montpetit

A partir de 98 000\$

Côte-des-Neiges

Le Seul Nouveau Condominium Dans Côte-des-neiges

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT
1. Mode d'expulsion. - II. S'est
passé dans la tête. L'indépendance
lui a donné un autre nom. - III. Pa-
rade ou bataille. Gustave pour
Jean-Paul. - IV. Rivière. Est-elle
toujours sage? - V. Allèrent au feu.
Donne un drôle de ton. - VI.
Voyelles. Châtes de gouttières.
- VII. Possessif. Néo-Zélandais.
Marque de dédain. - VIII. Les sou-
cis l'ont marquée. Ils font bien
dans le tableau. - IX. Suivrai le che-
min. Antiochus s'y ennuya. -
X. Après-midi. Dans le cocktail.
- XI. Le fait du zéléteur.

VERTICALEMENT
1. S'il l'est éternellement, quelle
frustration! - 2. Finira par vous
manger dans la main. Mesure. -
3. N'est pas égaré par la critique.
Tonsure radicale. - 4. Palais anti-
que. Déjà dépassé. - 5. Fournit la
galette. Bijou d'un sou pour Paul A.

l'intention du Méridional. - 6. Ne
sont guère le fait d'un gentleman. -
7. Article. Donneront difficilement
leurs voix. - 8. Ouvert à tout, on ne
pense qu'à lui. - 9. C'est en France
qu'il fit le mur. Voyelles. - 10. Héré-
tiques. Pour la faim, la soif et le
dessert. - II. Fête. Pour respecter
les bornes. - 12. Mettent en selle.

Horizontalement
1. Abracadabrant. - II. Maires.
Goulue. - III. Pleines. Usait. -
IV. Hanse. Enferna. - V. If. Elbeuf.
Man. - VI. Tri. Las. Epi. - VII. Re-
noir. Versés. - VIII. Dresse. Otée. -
IX. Osier. Promène. - X. Nécessi-
teuses.

Verticalement
1. Amphitryon. - 2. Balafre. Se. -
3. Rien. Indic. - 4. Arise. Orée. -
5. Céneliens. - 6. Ase. Bars. -
7. Sées. Spl. - 8. AG. Nu. Vert. -
9. Bouffée. Qe. - 10. Ruse. Promu. -
11. Alarmistes. - 12. Nui. Ene. -
13. Tétanisés.

François Dorlet

130
MAISONS DE CAMPAGNEFRANCINE NOEL, CTR
(514)227-3259132
CHALETBIG, bord de mer, 3 c.c., foyer au salon,
terrain paysager, 20.700 pi.c. (418)725-5519.134
FERMES, FERMETTES
TERRESST-ZÉNON Env. 40 acres boisés sur
rang paisible. Bordés par rivière, paysa-
ge magnifique, 21.500\$. 733-1515.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.141
PROPRIÉTÉS À ÉCHANGERÉCHANGERAI luxueux condo centre-
ville, 2 c.c., 2 s.b., solarium, foyer, ga-
rage, piscine int., contre-maison de ville
avec 2 ou 3 c.c., garage et jardin, quar-
tier tranquille. Pas d'agent. 524-4719.160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUEROUTREMONT ADJ. 4 1/2, 6 1/2, char-
me et caractère. 4605, Hutchison. 279-
1380.OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3
1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-
7061.OUTREMONT, av. Willowdale, haut de
duplex ensoleillé, 6 1/2, grand balcon,
stat. disp. 733-9753.OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33
ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2,
chauffés, gym. 277-5873.OUTREMONT, haut duplex, 6 1/2, en-
soleillé, chauffé, 2 c.c., 2 salles de
bains, garage, balcon. 1.150\$. 274-
9288.OUTREMONT, rue Stuart, Beau duplex,
9 1/2, 1 1/2 s.b., 4 c.c., garage, bal-
cons, chauffé, 1.450\$. 271-6529 ou
279-0607.OUTREMONT: Bernard Wiseman. Spa-
cieux bachelier, décoré, chauffé, Avril,
3755, 5 1/2, 1er juillet. 271-4168.PARC LAFONTAINE, haut triplex, im-
mense 5 1/2 rénové, salon 40' long,
foyer, puits de lumière, 1.100\$ non-
chauffé. Lun. au ven. de 19h. à 22h.
524-7790.PLATEAU, 3 1/2 chauffé, triplex déta-
ché, bois franc, soliel, tranquille, 440\$.
Réf. 525-1485.PLATEAU. Grand 3 1/2, 14e, vue sur le
Mont-Royal, près du métro, balcon,
chauffé, pisc., terrasse, portier. 650\$.
nég. Jr. 527-7766, Sr. 521-6032.PLATEAU
PARTHENAI/ST-JOSEPH, 2 X 3 1/2,
libres 1er mai (435\$) et 1er juillet
(405\$). Rénovés, pièce double, très
tranquille. 527-3898.QUÉBEC - DES ÉBÉLLES
Romantique 3 1/2, près des Plaines, lu-
carnes, 2 électrom., 505\$ chauffé,
mai. Poss. sous-loc. meuble mai-juin.
(418)681-6488, (418)681-6153.160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUEROUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3
1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-
7061.OUTREMONT, av. Willowdale, haut de
duplex ensoleillé, 6 1/2, grand balcon,
stat. disp. 733-9753.OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33
ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2,
chauffés, gym. 277-5873.OUTREMONT, haut duplex, 6 1/2, en-
soleillé, chauffé, 2 c.c., 2 salles de
bains, garage, balcon. 1.150\$. 274-
9288.OUTREMONT, rue Stuart, Beau duplex,
9 1/2, 1 1/2 s.b., 4 c.c., garage, bal-
cons, chauffé, 1.450\$. 271-6529 ou
279-0607.OUTREMONT: Bernard Wiseman. Spa-
cieux bachelier, décoré, chauffé, Avril,
3755, 5 1/2, 1er juillet. 271-4168.PARC LAFONTAINE, haut triplex, im-
mense 5 1/2 rénové, salon 40' long,
foyer, puits de lumière, 1.100\$ non-
chauffé. Lun. au ven. de 19h. à 22h.
524-7790.PLATEAU, 3 1/2 chauffé, triplex déta-
ché, bois franc, soliel, tranquille, 440\$.
Réf. 525-1485.PLATEAU. Grand 3 1/2, 14e, vue sur le
Mont-Royal, près du métro, balcon,
chauffé, pisc., terrasse, portier. 650\$.
nég. Jr. 527-7766, Sr. 521-6032.PLATEAU
PARTHENAI/ST-JOSEPH, 2 X 3 1/2,
libres 1er mai (435\$) et 1er juillet
(405\$). Rénovés, pièce double, très
tranquille. 527-3898.QUÉBEC - DES ÉBÉLLES
Romantique 3 1/2, près des Plaines, lu-
carnes, 2 électrom., 505\$ chauffé,
mai. Poss. sous-loc. meuble mai-juin.
(418)681-6488, (418)681-6153.

LE DEVOIR
LES SPORTS

BASEBALL

Dans l'attente d'une décision des propriétaires

Un juge accorde une injonction aux joueurs et ordonne le retour des anciennes règles

AFP ET ASSOCIATED PRESS

Un juge fédéral a donné raison aux joueurs, hier, et a imposé aux propriétaires du baseball majeur d'avoir recours aux anciennes règles sur le plan financier notamment, mettant ainsi fin à sept mois et demi de grève du baseball professionnel américain.

Cette importante décision n'assure toutefois pas la participation des meilleurs joueurs pour la nouvelle saison qui doit débuter dimanche soir. Une réunion des propriétaires était, en effet, attendue dans la journée d'hier, ou au plus tard aujourd'hui, pour interdire une participation des grévistes au profit des remplaçants. Une telle décision nécessite 21 voix favorables parmi les 28 propriétaires. Mais plusieurs estimaient depuis le milieu de la semaine que le nombre de 21 ne pourrait être atteint.

La juge Sonia Sotomayor a répondu à la demande exprimée par les joueurs grévistes en début de semaine. Mais les propriétaires devraient normalement faire appel

à cette décision d'ici à lundi.

«J'aimerais que l'on puisse organiser un rapide camp d'entraînement, a déclaré Donald Fehr, président de l'Association des joueurs. Le jour d'ouverture serait légèrement reporté mais les parties en présence seraient tout pour jouer le maximum de matchs.»

L'Amérique est privée de son passe-temps favori depuis le 12 août dernier, soit 232 jours au jour de la décision de justice. Cette grève, la plus longue dans l'histoire d'un sport professionnel, est intervenue en pleine saison et a privé les annales d'un champion pour l'année 1994.

Fehr espère que la saison ne débutera pas avec des remplaçants. Tout comme les millions de fans américains qui n'ont nullement envie — et l'ont fait savoir dans les sondages — de payer pour voir des inconnus à la place de leurs stars habituelles, les Barry Bonds et Frank Thomas et autres héros individuels.

Si les remplaçants sont utilisés, chacun recevra 5000 \$ rien que pour figurer dans l'équipe au jour d'ouverture,

628 \$ quotidiens plus un bonus de 20 000 \$ en fin d'une carrière supposée courte.

90 minutes

À la suite d'une audition de 90 minutes, le juge Sonia Sotomayor a accordé l'injonction aux joueurs et a ordonné aux propriétaires de remettre en fonction certains paramètres de la dernière convention collective, soit le marché des joueurs autonomes, l'arbitrage salarial et des clauses protégeant les joueurs contre une éventuelle collision des propriétaires.

«Des dédommagements monétaires ne peuvent compenser adéquatement la perte de jeu pour les joueurs», a résumé Sotomayor lors d'un énoncé qui a duré 45 minutes.

L'exécutif de l'Association des joueurs avait soumis au vote, mercredi dernier, le retour au travail des joueurs advenant une décision favorable du juge. Il appartient maintenant aux propriétaires d'accepter les nouvelles

règles du jeu — le retour au travail des grévistes —, ou d'imposer un lockout.

La saison doit commencer dimanche soir avec la rencontre Mets de New York-Marlins de Miami dans la Nationale. Les propriétaires ont entériné l'utilisation de joueurs de remplacement jeudi par 26 contre deux.

Si les propriétaires acceptent l'offre des joueurs de reprendre le travail, certains membres de la direction du circuit ont estimé que le début de la saison pourrait être reporté au 24 avril.

Jeudi soir, selon les dires de Fehr, les joueurs se sont rapprochés des exigences des propriétaires à la table des négociations. «Nous croyons que, finalement, la négociation a rapporté certains rapprochements», a ajouté Fehr après avoir déposé une nouvelle offre au commissaire par intérim, Bud Selig.

«Certains points en litige offrent très peu d'écart entre les positions. Il n'existe que quelques points litigieux qui sont loin d'être réglés.»

Nordiques

Thibault ratera un mois

Le gardien des Fleurdélisés ne pourra réaliser son objectif d'entreprendre les séries comme gardien n° 1

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Landover — En se blessant, Jocelyn Thibault ne pourra pas réaliser son objectif d'être le gardien de confiance des Nordiques au début des séries éliminatoires.

«Mon but était d'être le gardien partant pour les séries éliminatoires, a confié Thibault qu'on a joint à Québec, hier. La blessure à l'épaule me met des bâtons dans les roues.»

Au moment où il connaissait sa meilleure séquence en carrière, le jeune gardien s'est infligé, mardi dernier, une entorse à l'épaule droite qui le gardera inactif pendant environ un mois.

A moins qu'il ne retrouve pas la forme qu'il affichait en début de saison, Stéphane Fiset sera le gardien numéro un en vue des séries.

On comprend donc la «très, très, très» grande déception de Thibault quand le médecin de l'équipe lui a dit que la période de réhabilitation serait de quatre semaines.

«Tout allait super bien pour moi. J'avais pris mon rythme de croisière et ma confiance était à son niveau le plus élevé. J'avais le sentiment d'oc-

cuper beaucoup d'espace devant le filet», a-t-il mentionné.

«C'est un très dur coup, mais on ne peut rien faire contre les blessures. Je n'ai pas réellement le choix de redoubler d'ardeur pour revenir au jeu le plus tôt possible.»

Son unique consolation, c'est qu'il a accompli le travail quand on a fait appel à ses services.

«Je jouais du hockey solide. Je n'ai rien à me reprocher», a-t-il souligné.

En 14 départs, Thibault n'avait pas encore perdu. Sa fiche est de 12 victoires et de deux défaites. Sa seule défaite, il l'a subie en relève de Fiset dans la débâcle de 7-5 contre les Penguins de Pittsburgh au Colisée, le 27 février.

Pendant le conflit dans la LNH, Thibault s'était blessé à l'épaule gauche avec les Faucons de Sherbrooke. D'ailleurs, il devra subir une arthroscopie à la conclusion de la saison.

«Je suis malchanceux avec mes épaules. Heureusement que je n'en ai pas une troisième parce que je me blesserais sans doute encore à mon retour», a-t-il lancé à la blague.

Parce qu'il n'a pas été blessé à la même épaule, le médecin lui a laissé

miroiter la possibilité d'un retour sur la glace dans trois semaines.

«Je vais tout faire pour écourter mon absence, mais il n'est pas question que je hâte mon retour au jeu», a dit l'athlète dont l'épaule sera immobilisée jusqu'en début de semaine.

Snow est prêt

Le malheur de Thibault fait le bonheur de Garth Snow qui mérite l'occasion de jouer dans la LNH. Snow avait fait bonne figure au cours de son passage avec l'équipe l'an dernier.

«Je ne me réjouis pas de la blessure à Jocelyn, mais c'est l'occasion que je dois saisir, a-t-il avoué. Ce sont des choses qui arrivent dans le sport professionnel.»

L'Américain âgé de 25 ans était le meilleur gardien de la Ligue américaine au moment de son rappel. Les As de Cornwall devront se passer de ses services au début des séries éliminatoires.

«Je suis quelque peu déçu de quitter mes coéquipiers, mais mon objectif est de graduer dans la Ligue nationale. Même si je jouerai moins souvent avec les Nordiques, je suis heureux d'être ici. Je suis prêt à prouver ma valeur aux dirigeants.»

Groupe mondial en coupe Davis

Agassi lance les siens en avant

Palermo (Reuter) — Andre Agassi a offert, hier, aux États-Unis un premier point logique dans leur quart de finale du groupe mondial de coupe Davis face à l'Italie.

Le numéro deux mondial a disposé d'Andrea Gaudenzi, le meilleur joueur de la péninsule, en un peu plus de deux heures sur le score moins éloquent qu'il n'y paraît de 6-4, 6-4, 6-1.

Le kid de Las Vegas porte ainsi à 21 victoires en 25 matches le palmarès de ses succès en simples dans la coupe Davis.

Agassi s'est déclaré ravi, compte tenu du temps froid et de l'humidité qui régnaient sur la terre battue palermitaine, d'avoir expédié son match en trois sets «secs».

Gaudenzi a échauffé les 5000 supporters italiens lors-

qu'il a pris le service d'Agassi au premier jeu du premier set mais son adversaire l'a repris au sixième et menait 4-3 lorsque la pluie a interrompu la rencontre pendant une heure et demie.

À la reprise, Agassi a fait à son tour le bris à 5-3 avant de perdre une nouvelle fois son service, mais pour finir quand même par boucler le premier set 6-4.

Au deuxième set, le vainqueur des internationaux d'Australie et des États-Unis a de nouveau pris le service de son adversaire pour mener 4-2 mais il a ensuite perdu son service deux fois.

Les Pays-Bas créent la surprise

Comme Gaudenzi n'a pu non plus remporter le sien, l'Américain a remporté le deuxième set sur le même score que le premier.

Agassi a retrouvé toute son assurance au troisième set pour expédier le 19^e joueur mondial au vestiaire sur le score de 6-3.

Tandis que Pete Sampras, numéro un mondial, devait attendre aujourd'hui en raison de la pluie pour tenter de marquer un deuxième point pour les États-Unis face à Renzo Furlan, dans un autre quart de finale, à Utrecht, les Pays-Bas créaient la surprise face à l'Allemagne.

Le Néerlandais Paul Haarhuis, 38^e mondial, a en effet éliminé Boris Becker dans le premier simple sur le score disputé de 4-6, 6-2, 6-4, 7-6 (7-4).

Aucun des deux joueurs n'a été vraiment impressionnant lors du premier set, remporté logiquement par Becker. Mais ensuite Haarhuis est passé à la vitesse supérieure en prenant deux fois le service de l'Allemand pour revenir à un set partout.

Encouragé par ce résultat, il a poursuivi sur sa lancée pour gagner facilement le troisième set face à un Becker gêné par une blessure à la cheville qui a commis 16 doubles fautes au total.

Dans le dernier set, l'Allemand a réussi à conserver son service mais a dû s'incliner devant le Néerlandais au bris.

Ferreira répond à Kafelnikov

À Moscou, après qu'Evgueni Kafelnikov eut apporté le

premier point à l'équipe de Russie, Wayne Ferreira a permis à l'Afrique du Sud d'égaliser à un partout, lors de la première journée du quart de finale de Coupe Davis opposant ces deux pays.

Souvent à l'honneur ces derniers mois — une finale de coupe Davis, perdue en novembre face à la Suède, puis une entrée dans les dix premiers mondiaux début 1995 — Kafelnikov a d'abord dicté sa loi à Marcos Ondruska, 89^e mondial, 6-1, 6-4, 6-4. Le jeune Russe (21 ans) remportait ainsi la première manche en 26 minutes. Ainsi lancé, il assurait dans les deux suivantes.

Modeste, le sixième joueur du monde affirmait que sa victoire n'avait pas été obtenue aisément, malgré le score. «Il était très important de remporter le premier

match. Nous avons maintenant 60 % de chances de gagner.»

L'Afrique du Sud ne semble pourtant pas avoir dit son dernier mot, puisque Wayne Ferreira, 11^e mondial, remettait aussitôt les deux équipes à égalité après avoir pourtant été mené 2 sets à 1 par Alexander Volkov, 36^e mondial. Le talentueux, mais fantasque gaucher russe, eut pourtant plusieurs fois la partie en main. Tout d'abord après le

gain de la troisième manche au jeu décisif (7 points à 5), puis quand il mena 4 jeux à 2 au cinquième set. Mais Volkov perdit alors son sang-froid, commettant de nombreuses fautes directes et même une double faute dans le dernier jeu, laissant Ferreira filer vers une victoire, 7-6 (7/4), 4-6, 6-7 (5/7), 6-2, 6-4, obtenue en 3 heures 41 minutes.

La Suède bien partie

À Vaexjoe, la Suède mène 2 à 0 face à l'Autriche après la première journée de son quart de finale du Groupe mondial.

Magnus Larsson, 14^e joueur mondial, s'est tout d'abord imposé devant Thomas Muster (17^e) en trois manches, 6-1, 7-6 (7/5), 7-5.

Après avoir largement dominé le premier set, le Suédois a laissé l'Autrichien revenir dans la partie. «Je ne parvenais plus à mettre la pression sur mon adversaire dans ce deuxième set», a reconnu Larsson, qui ne l'a emporté qu'au tie-break, 7 points à 5. «Muster s'est montré très combatif, mais cela a été plus facile que je ne l'avais prévu.»

Au troisième set, alors que les deux adversaires étaient à égalité 5-5, Muster s'est tordu le pied ce qui a provoqué une douleur à son genou déjà opéré à deux reprises. Profitant de son manque de vélocité, Larsson a conclu le match en prenant une dernière fois le service de son rival.

Stefan Edberg, 16^e joueur mondial, a gagné le second simple aux dépens d'Alexander Antonitsch (212^e), en quatre sets, 6-4, 3-6, 6-3, 6-4. Le Suédois était techniquement plus fort, mais son adversaire, pourtant blessé à un poignet, s'est montré très accrocheur.



La surprise du jour: Boris Becker qui s'éteint devant Paul Haarhuis.

PATINAGE ARTISTIQUE

Chouinard redevient amateur

MARC DELBÈS
PRESSE CANADIENNE

Après un intermède d'une saison chez les professionnels, la patineuse Josée Chouinard a décidé après mûres réflexions de redemander son statut amateur avec l'objectif avoué de prendre sa place parmi les grandes dames du patinage artistique mondial.

Animée du sentiment d'une carrière inachevée chez les amateurs et stimulée par la tenue des Mondiaux au pays l'an prochain, Chouinard n'a pu résister à ce coup de cœur.

«Le goût d'effectuer un retour m'est venu quand j'ai assisté au championnat canadien, a confié la jeune femme radieuse, hier matin, dans un grand hôtel de Montréal. Si on me l'avait demandé, j'aurais enfilé avec plaisir mes patins. C'est tellement spécial comme atmosphère.»

Elle s'est ensuite rendue aux championnats du monde à Birmin-

gham, en Angleterre, en tant que spectatrice très intéressée. Une expérience qui n'a fait que conforter ses sentiments.

«Avec le recul, j'ai pu analyser les avantages et les désavantages de reprendre la compétition de niveau amateur, analyse-t-elle. Je ne me sens pas obligée de revenir. Si je le fais, c'est uniquement pour me faire plaisir, pour prendre ma place. Je n'ai pas accompli ce que je voulais chez les amateurs.»

Expérience bénéfique

Ambitieuse comme jamais auparavant, Chouinard affirme que son expérience des derniers mois lui a été profitable à plus d'un titre.

«À 25 ans, j'avais besoin de prendre un peu de recul. J'ai réalisé qu'il y a beaucoup d'autres choses dans la vie que le patin et, aussi, que je pouvais gagner ma vie avec le patin.»

Mais plus significatif encore, et c'est à espérer, Chouinard jure d'avoir

exorcisé son «petit démon» qu'est le stress de la compétition. C'est d'ailleurs à cause de cette pression qu'elle n'est jamais parvenue à monter sur le podium aux championnats du monde ou aux Jeux olympiques.

«Je m'infligeais la pire pression qui soit, la mienne. Chez les professionnels, je suis parvenue à maîtriser mon énergie. Auparavant, en compétition devant les juges, j'avais un surplus d'énergie. Maintenant, j'ai appris à composer avec cette pression.»

Et la tenue des championnats du monde à Edmonton, en mars prochain, sert bien Chouinard. Elle admet elle-même que cela a grandement influencé sa décision.

Chouinard affiche de grandes ambitions. «Avant même de commencer à patiner, je me vois en championne. Je n'ai aucun contrôle sur les neuf juges ou sur la performance des autres compétitrices, mais je suis animée d'une confiance qui me permettra d'atteindre mes objectifs.»

Éric Cantona échappe à la prison

AGENCE FRANCE-PRESSE

London — Éric Cantona portera t-il à nouveau les couleurs de Manchester United? Suspendu jusqu'au 30 septembre et condamné hier à 120 heures de travaux communautaires, l'attaquant français, poète à ses heures, n'est plus certain que le mot «carrière» rime avec Angleterre.

Depuis le soir du 25 janvier, et ses trente secondes de folie à Crystal Palace, Cantona s'est enfoncé dans un silence dont il n'est sorti que pour répondre par un «yes» ou un «no» laconiques aux questions des magistrats.

Hier, peu après l'annonce d'une verdict qui lui permettait d'échapper à la prison, Cantona a enfin desserré les lèvres, pour asséner à la foule des journalistes une de ces phrases énigmatiques dont il a le secret: «Quand les mouettes suivent un chalutier, c'est parce qu'elles pensent qu'on va leur jeter des sardines.»

Dans les minutes qui ont suivi, Cantona s'est réfugié dans sa chambre d'hôtel juste en face du tribunal de Croydon, et a allumé son poste de télévision pour constater les effets produits par cet

étrange proverbe qui avait laissé la presse interloquée, partagée entre hilarité et perplexité.

Difficile à décrypter pour les auditeurs non avertis, cette petite phrase est d'abord l'expression d'une personnalité aux nerfs à vif, soumis depuis plus de deux mois à une incessante pression médiatique.

Un peu embarrassé, Maurice Watkins, l'avocat de Manchester United, a donc tenté d'expliquer l'attitude de son client. «Cela fait des semaines qu'il y a en permanence vingt à trente photographes devant son domicile. J'espère que maintenant on va respecter un peu plus son intimité, et le laisser accomplir ses travaux d'intérêt public.»

«J'espère qu'il va rester, a poursuivi Me Watkins. Il n'y a pas de raison pour qu'il parte.»

Offre de l'Inter Milan

Mais ce harcèlement des journaux populaires, tout comme la peine de prison ferme qui lui avait été infligée il y a huit jours par le tribunal de première instance, Cantona les a vécus comme une injustice sans commune mesure avec sa faute. Désormais donc il s'interroge. Peut-il encore jouer en

Angleterre?

«Éric a toujours affirmé son désir de rester, mais depuis la semaine dernière il est obligé de réfléchir encore plus à son avenir, a admis Jean-Jacques Bertrand, son avocat français. Il étudie les possibilités qui s'ouvrent à lui.»

Ces offres, elles sont venues d'abord de l'Inter Milan et de son nouveau président Massimo Moratti, alléché par le talent et la réputation du Français. Mais d'autres clubs se sont également manifestés, a glissé Me Bertrand. Une confidence qui n'a sans doute rien d'innocent.

À l'heure où les dirigeants de Manchester United ont décidé de proposer à Cantona une prolongation de son contrat — il expire juin 1996 —, l'hypothèse de son départ éventuel ne peut que faciliter la tâche de ses agents qui souhaitent lui obtenir une hausse substantielle de salaire.

Car du côté des Champions d'Angleterre, c'est clair, on souhaite garder l'idole d'Old Trafford. «Oui, même maintenant, Cantona est un bon investissement, estimait Me Watkins. D'ailleurs, renversez la question et demandez-vous par qui nous pourrions le remplacer?»

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Jeu	Équipe	Score
Jeu 1	Québec 5 Rangers 4	
Jeu 2	Boston 3 Islanders 2	
Jeu 3	Buffalo 7 Ottawa 0	
Jeu 4	Philadelphie 3 NJ 4	
Jeu 5	Detroit 3 Dallas 2	
Jeu 6	Anaheim 3 Winnipeg 1	
Jeu 7	Hartford 4 Tampa Bay 0	
Jeu 8	Québec 4 Washington 0	
Jeu 9	Toronto 4 Chicago 3	
Jeu 10	San Jose 4 St. Louis 1	
Jeu 11	Calgary 4 Edmonton 1	
Jeu 12	Anaheim 3 Vancouver 1	

Aujourd'hui

Buffalo à Islanders	Québec à Pittsburgh
Rangers à Boston	Boston à Buffalo
Philadelphie à Pittsburgh	Hartford à Montréal
Detroit à Dallas	Montréal à Ottawa
Montréal à Dallas	Ottawa à Anaheim
Vancouver à Edmonton	Edmonton à Vancouver
Winnipeg à LA	

Dimanche

Ottawa à Québec	Philadelphie à New Jersey
Rangers à Philadelphie	Washington à Washington
Boston à Washington	Rangers à Florida
Florida à Tampa Bay	Tampa Bay à Islanders

Les meneurs

Équipe	B	A	P
Lindros, Phi	19	31	50
Jagr, Pit	25	23	48
Zha'nov, Win	18	25	43
Sakic, Qué	13	29	42
Nichols, Chi	21	20	41
Renber, Phi	18	22	40
Francis, Pit	8	32	40
LeClair, Phi	19	19	38
Selanne, Win	13	23	36
Coffey, Det	7	29	36
Fluey, Cal	20	15	33
Oates, Bos	8	27	35
Hull, STL	20	14	34
Nieu'dyk, Cal	13	21	34

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est	PJ	G	N	P	BP	BC	P
33	23	7	3	134	88	49	
33	22	9	2	133	107	46	
31	17	12	2	95	77	36	
31	14	12	5	81	74	33	
32	13	14	5	85	90	31	
31	11	15	5	79	102	27	
31	4	23	4	65	112	12	

Section Atlantique

33	17	12	4	107	96	38	
33	14	13	6	96	92	34	
32	13	12	7	81	75	33	
32	13	16	3	85	87	29	
33	13	16	4	82	90	30	
31	12	17	2	81	90	26	
32	10	18	4	80	104	24	

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale	PJ	G	N	P	BP	BC	P
31	22	7	2	119	70	46	
31	19	10	2	118	75	40	
30	18	10	2	110	82	38	
33	15	12	6	92	92	36	
31	11	15	5	83	85	27	
32	9	18	5	92	120	23	
33	15	13	5	105	94	35	
31	10	13	8	92	102	28	
32	11	15	6	102	121	28	
31	12	16	3	89	108	27	
30	12	16	2	77	106	26	
31	9	18	4	79	113	22	